

Roumanie et Bessarabie



[Cette brochure de Christian Rakovsky ^[1] sur la question de la Bessarabie (grosso modo la Moldavie actuelle) a été publiée pour la première fois par la Librairie du Travail en 1925, alors que l'auteur était ambassadeur soviétique à Londres et que les apologistes du gouvernement roumain tentaient d'utiliser ses écrits anti-tsaristes d'avant-guerre pour justifier l'annexion de la Bessarabie par la Roumanie. Il était d'autant plus nécessaire pour Rakovsky d'établir sa position sur cette question que, en plus d'être un révolutionnaire de longue date, il était également un partisan de l'Opposition de gauche et qu'il avait été envoyé à la cour de St James pour être loin de Moscou. Dans cette brochure, Rakovsky réaffirme la position bolchevique classique sur l'autodétermination nationale pour les républiques soviétiques, jusqu'à la séparation de l'Union, si nécessaire. Elle est également très précieuse en tant qu'exemple d'étude du nœud complexe de problèmes sociaux, ethniques et nationaux existant dans les Balkans et de la façon dont ceux-ci interagissent avec la politique des grandes puissances sur le plan international. *D'après une recension d'Al Richardson d'une version anglaise de ce texte. (cf. Revolutionary History vol. 3 No. 1)*]

[1] Rakovsky, Christian (1873-1941), né Khristo Gheorghev Stantchev, révolutionnaire des Balkans et diplomate soviétique. Dirigeant du parti social-démocrate roumain avant la Première guerre mondiale, partisan de la Fédération Balkanique. Participe aux Conférences de Zimmerwald (1915) et Kienthal (1916) contre la guerre. Rejoint le Parti bolchevique en 1917 et est élu à son Comité central (1919-1925). Participe à la fondation de la IIIe Internationale (1919). Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'Ukraine soviétique (1918-23). Pendant la guerre civile, également dirigeant de l'Administration politique de l'Armée rouge. Ambassadeur soviétique en Grande-Bretagne (1923-1925) et en France (1925-1927). Proche de Trotsky, adhère à l'Opposition antistalinienne de gauche, puis Unifiée. Exclu du Parti et déporté à Astrakhan (1927) A capitulé en 1934, arrêté (1937) et condamné (1938) à la déportation, il est exécuté peu après le début de l'invasion nazie (1941).

I. OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Un correspondant du *Times*, M. Stephan Gresham, rapporte une aventure assez curieuse qui lui advint, l'automne dernier, au cours d'un voyage en Bessarabie. Un journaliste roumain lui ayant demandé une interview, M. Gresham exprima en toute sincérité son opinion sur l'état actuel de la Bessarabie. Or, quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il se vit attribuer, dans le journal roumain qui rapporta son interview, tout le contraire de ce qu'il avait dit !

Je cite M. Gresham lui-même : « *Les journaux publiaient en manchettes de première page et en gros caractères, que j'avais trouvé, en Bessarabie, tout le monde heureux et prospère sous la domination roumaine ; que toute la population parlait le roumain et que j'étais étonné de voir paraître tant de journaux russes dans un pays où le roumain est apparemment la langue nationale. J'en étais franchement révolté, mais le hasard voulut que cela me fut utile. Ces coupures de journaux que j'ai gardées auraient pu me servir de « passeport supplémentaire » en cas d'arrestation. Mais je n'ai cessé d'affirmer partout et à tout venant que la plupart des propos qu'on me prêtait étaient faux ou du moins très tendancieux et qu'il n'y fallait voir en somme que l'opinion personnelle d'un journaliste roumain sur mon compte. Je dois ajouter que ce procédé était généralement adopté à l'égard des correspondants étrangers, non seulement par de petits reporters sans scrupules, mais par tels diplomates roumains. Ainsi, M. Lahovary, ministre plénipotentiaire de Roumanie à Rome, s'est permis de prendre à témoin la grande presse européenne que la paix et la prospérité règnent en Bessarabie.* »

Bien que le correspondant du *Times* ait été, pendant toute la durée de son séjour en Bessarabie, sous la « protection » du gouvernement roumain, ce qui veut dire – il l'explique lui-même – qu'un officier attaché à sa personne l'empêchait de communiquer avec âme qui vive ; bien que le battage fait autour de lui par les journaux roumains lui ait valu la méfiance de la population bessarabienne et de divers milieux, qui le soupçonnaient d'avoir été envoyé par le gouvernement roumain dans un but d'information secrète, en dépit de tout cela, M. Gresham réussit à faire nombre d'observations fort intéressantes qu'il a résumées dans trois correspondances, publiées par le *Times* au mois d'octobre 1924.

Je parlerai plus loin de la situation en Bessarabie. Mais la curieuse aventure de M. Gresham caractérise si bien les mœurs des journalistes et des diplomates roumains que je voudrais d'abord, fut-ce au détriment de l'ordre logique, m'arrêter sur les conclusions auxquelles fut amené le correspondant du grand organe de la Cité.

M. Gresham constate en premier lieu – et il y revient à maintes reprises – un mécontentement général dans tous les milieux populaires et une grande effervescence parmi la population roumaine elle-même. D'après des déclarations recueillies sur place, il put conclure que, lorsque la Bessarabie faisait partie de la Russie, la vie y était beaucoup plus facile qu'aujourd'hui ; que le gouvernement roumain est incapable de régir cette province ; que son administration y est brutale et corrompue ; que la vie économique est en pleine désorganisation et que la Roumanie n'a pas même été capable de reconstruire les ponts détruits pendant la guerre.

M. Gresham affirme que la police roumaine poursuit avec acharnement la culture russe, ferme les bibliothèques, interdit l'entrée des livres russes (même de ceux qui sont édités à Berlin et à Paris), ainsi que la publication de livres nouveaux ; le théâtre russe est également l'objet d'une censure répressive, de même que les films représentant des scènes de la vie en Russie.

M. Gresham vit lui-même à Akkerman (actuellement Tchatata Alba, la « forteresse blanche ») ; des affiches annonçant le film russe *Taras Boulba*, lequel dut être finalement supprimé sur l'ordre de la censure roumaine. La religion elle-même subit des persécutions constantes et le premier acte des autorités roumaines en Bessarabie fut d'interdire tout service religieux en langue slave.

Le mécontentement de la population est en somme général, à l'exception toutefois des colons allemands, auxquels le gouvernement roumain, voulant être agréable au général Mackenzen ^[2], n'a jamais appliqué les lois sur la réforme agraire et qui ont gardé toutes leurs terres. Je tiens donc à souligner que, pour ma part, je n'ai été nullement étonné de voir, lors du dernier soulèvement, les colons allemands de Bessarabie être seuls à organiser des bandes de volontaires pour lutter contre les paysans rebelles.

Il est également significatif de noter une autre observation de M. Gresham. Les Juifs, eux-mêmes, qui d'ordinaire s'adaptent très facilement à tous les régimes, déclarent préférer le pouvoir soviétique au régime bourgeois roumain. Cet aveu a désagréablement surpris M. Gresham, lequel, cela va sans dire, est loin d'être un ami du gouvernement des Soviets.

Non moins caractéristique est le propos confidentiellement tenu par le colonel roumain N..., à Akkerman (ou Tchatata Alba) : « *Ici, nous ne sommes plus en Roumanie, mais plutôt au Maroc. J'en suis dégoûté. Nous n'avons ici que des ennuis sans fin... J'attends avec impatience ma nomination ailleurs...* »

J'ajouterai encore quelques mots sur la vie politique en Bessarabie. M. Titulesco, ambassadeur de Roumanie à Londres, vante beaucoup en ce moment le « démocratism » du gouvernement de Roumanie et les libertés électorales accordées par lui aux paysans de Bessarabie.

M. Gresham est loin de partager l'optimisme du diplomate roumain. Il affirme qu'il n'y a pas d'élections en Bessarabie, que les députés y sont plutôt nommés par le gouvernement, les candidats gouvernementaux étant toujours élus. A ce propos, nous pourrions nous référer à la circulaire secrète reproduite tout récemment par les journaux roumains et émanant de M. Kantoniari, préfet de police d'Akkermann. M. Kantoniari précisait justement la ligne de conduite à adopter pendant les élections, par les autorités civiles et militaires.

Il s'agissait, en l'occurrence, d'appliquer la vieille formule chère au gouvernement roumain : « Un gendarme à gauche, un gendarme à droite et l'électeur au milieu. » Ministres et diplomates roumains affirment par ailleurs que la Bessarabie tout entière est actuellement « un jardin en fleurs ». Il n'est pas douteux que quelque chose fleurit, en effet, dans le jardin de Bessarabie ; mais M. Gresham nous donne assez de précisions sur la nature de cette floraison. Le cas personnel de M. Gresham est d'ailleurs assez intéressant. Il ne s'agit pas ici de la mésaventure de son interview, mais bien de lui-même ou plutôt de son cas psychologique.

M. Gresham fut envoyé en Bessarabie par le grand quotidien de Londres, dans l'intention bien arrêtée d'apporter un appui à cette Roumanie qui est une des « barrières » qu'oppose la « civilisation » à la marche vers l'Occident des « barbares orientaux ». Ce n'est pas la faute de M. Gresham s'il a trouvé que cette barrière est faite de matériaux complètement pourris. Sa conscience professionnelle de journaliste s'est montrée plus forte que son devoir d'homme politique chargé de glorifier la Roumanie, et, sans nourrir aucune sympathie pour le pouvoir soviétique, il fut amené à dresser contre le gouvernement roumain un réquisitoire des plus sévères.

Je vais maintenant passer à mes discours et à mes articles de 1912, que les diplomates roumains Titulesco et Lahovary citent avec tant d'empressement.

Il m'est arrivé la même mésaventure qu'à M. Gresham. Toute ma vie, j'ai été l'ennemi mortel des propriétaires fonciers et de l'oligarchie roumaine ; ils ont fait de moi leur bouc émissaire aux pires moments de la lutte des paysans et des ouvriers roumains pour leur émancipation. Ils m'ont jeté à plusieurs reprises en prison, me donnant ainsi mille occasions de réfléchir dans l'isolement aux

[2] Mackensen, August von (1849-1945), maréchal allemand. Pendant la Première guerre mondiale, joue un rôle actif dans les défaites russes de 1914 et 1915. Maréchal en 1915, il dirige les opérations militaires contre la Serbie et la Roumanie. Commandant en Chef des forces de la Quadruple Alliance dans les Balkans en 1918.

« bienfaits » du pouvoir des partis bourgeois roumains.

Et maintenant moi, le dénonciateur des violences du gouvernement roumain à l'égard des minorités nationales, moi qu'il a finalement condamné à mort, c'est moi que les diplomates roumains s'efforcent de représenter comme partisan de l'annexion de la Bessarabie par les Roumains, c'est-à-dire d'une des plus brutales et des plus abjectes fourberies de l'histoire contemporaine.

Comment cela a-t-il pu se produire ? D'abord, parce que ces Messieurs n'ont pas l'audace de citer tout ce que j'ai dit et écrit ; ensuite parce qu'ils sont incapables de comprendre ce qu'ils citent. Ils me délivrent ainsi un brevet antidaté de patriotisme roumain. Je serais même plus patriote qu'eux, puisqu'au moment où je protestais contre la politique d'annexion et de violences du tsarisme russe, ces messieurs chantaient à celui-ci des dithyrambes.

Tous mes remerciements pour l'insigne honneur, un peu tardif, qu'ils me font ! Mais je n'ai nullement besoin de ce « passeport supplémentaire ». Et c'est en vain qu'ils tentent cette diversion. Ils n'en tireront aucun avantage.

Je me garderai bien de renoncer à ce qui fait notre gloire à tous. Nous autres, communistes, qui avons appartenu à l'ancienne social-démocratie, nous sommes fiers d'avoir combattu, pendant de longues années, le gouvernement tsariste et sa brutale politique annexionniste.

Le gouvernement roumain et ses représentants à l'étranger ont bien tort de chercher des arguments pour leur cause dans mon livre contre la politique russe en Orient ^[3]. Dans ce livre, paru en 1898 – il y a plus d'un quart de siècle – je flétrissais les mensonges et les violences dont le gouvernement tsariste usait non seulement en Bessarabie, mais aussi en Pologne, en Crimée, en Finlande et en Ukraine. Il en est de même de mes discours et articles de 1912, à l'occasion du centième anniversaire de l'annexion de la Bessarabie à la Russie.

Si ces messieurs voulaient seulement s'en donner la peine, ils trouveraient la même critique de la politique russe, faite, dans le passé, par d'autres représentants de notre Parti beaucoup plus qualifiés, et surtout par notre grand chef Lénine, dans ses articles et ses discours. Il en résulte donc que nous avons toujours combattu pour le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, contre toute annexion réalisée par la force et la ruse.

Nous avons lutté pour le droit des peuples à l'unité nationale basée sur l'égalité politique, qui n'est possible qu'avec l'abolition complète du féodalisme capitaliste et agraire. Partant de ce principe, j'ai préconisé dans mon livre publié en 1898 contre la Russie tsariste, et plus tard, en 1912, dans mes discours et articles, une seule solution, base de mes idées : la constitution d'une grande Fédération démocratique et républicaine des peuples des Balkans et du Danube ^[4].

Je considérais la révolution en Russie comme la condition préalable de la libération de la Bessarabie. Mais je n'ai nullement envisagé la guerre civile en Russie comme devant profiter à l'oligarchie roumaine. Il ne m'est jamais venu à l'idée qu'à la faveur de la révolution russe, cette oligarchie envahirait la Bessarabie, avec tanks, canons et avions et se l'approprierait frauduleusement, c'est-à-dire qu'elle la volerait. Bien au contraire, je pensais que la révolution russe permettrait la création de la Fédération libre, démocratique et républicaine, dont j'ai parlé.

Voilà ce que j'ai dit et écrit en 1912. Et voici pourquoi je dénonçais alors si impitoyablement le régime roumain, le qualifiant d'abject au même titre que le régime russe. Mes adversaires sont bien obligés de citer cette partie de mon livre dans laquelle je précise que la libération de la Bessarabie dépendra de la

[3] Il s'agit de *Roussia na Itok* (la Russie en Orient), publié en Bulgarie en 1897.

[4] Voir : Perivolaropoulou Nia, « La fédération balkanique comme solution des problèmes nationaux : le projet social-démocrate (1909-1915) » (https://www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_1994_num_35_1_404168), *Matériaux pour l'histoire de notre temps. Numéro spécial : Nationalités et minorités nationales. N°35, 1994*, pp. 29-35,

révolution russe, mais ils ne soufflent mot de mon appel à la création de la Fédération démocratique et républicaine des Balkans, ni d'un autre principe que j'ai proclamé comme condition sine qua non de l'émancipation des minorités nationales, – j'entends la suppression de l'oligarchie roumaine, à laquelle, dans mes discours de 1912, je refusais le droit de parler de la libération de la population bessarabienne du joug du tsarisme.

Je me suis arrêté plus longuement là-dessus dans mon discours reproduit par le journal *Rumania Muntchitore* du 20 mai 1912 ; je disais justement que la Bessarabie ne serait libre qu'après la victoire de la classe ouvrière aussi bien en Roumanie qu'en Russie :

« Nous autres, socialistes, nous sommes optimistes parce que nous croyons fermement à la victoire des peuples en lutte pour leurs droits. Même nos ennemis se voient dans la nécessité de compter exclusivement sur la victoire de la social-démocratie internationale, au point que Vitorul lui-même met tous ses espoirs dans la victoire du socialisme pour la libération des Roumains de Transylvanie. Nous comptons sur la victoire de la révolution russe pour donner la liberté à la Bessarabie. En même temps, nous protestons contre le crime du tsarisme à l'égard des ouvriers russes de la Léna et nous protestons aussi contre la déportation des 54 députés socialistes de la Ile Douma ^[5].

Le prolétariat russe doit nous servir d'exemple. Lorsqu'en Autriche la bourgeoisie refusa le suffrage universel, le prolétariat autrichien déclara : « Eh bien ! nous allons parler « à la russe ». Le prolétariat roumain, lui aussi, doit apprendre à parler « à la russe », de même qu'il doit apprendre à faire des grèves pour la défense de ses intérêts. Le prolétariat russe est membre du prolétariat international et du socialisme international. C'est pourquoi vous devez crier avec les millions d'ouvriers de tous les pays : « Vive le socialisme international ! »

La chute du tsarisme russe, la libération de la Bessarabie, la libération de la Roumanie elle-même de ses anciens maîtres qui restent d'ailleurs ses maîtres actuels – il est clair que tout ceci constituait pour moi une seule et unique tâche.

Telles étaient les conclusions de mes discours de 1912. Depuis lors, une partie de nos aspirations s'est réalisée : la Bessarabie a été arrachée des griffes tenaces de la Russie tsariste. Mais elle doit l'être aussi de celles de l'oligarchie roumaine. Ceci n'est pas encore fait. Si je prenais encore part au mouvement ouvrier roumain, ma tâche serait en ce moment beaucoup plus grande ; elle ne se bornerait pas à la lutte des paysans de la Bessarabie, mais s'étendrait à celle des paysans de la Roumanie tout entière.

Mais cette tâche n'est pas la mienne, – elle est celle du mouvement ouvrier roumain lui-même : le problème est d'ordre intérieur. Quant au problème de la Bessarabie, il est d'ordre international.

II. BESSARABIE ET DOBROUDJA

MM. Titulesco et Lahovary s'efforcent tous les deux d'établir une confusion entre l'annexion de la Bessarabie par le tsarisme en 1812 et l'annexion des trois districts bessarabiens rattachés à la Roumanie après la guerre de Crimée et réincorporés à la Russie après la guerre de 1877-78.

Ce sont là des questions tout à fait différentes. Opposés au principe des soi-disant « droits historiques », nous n'attachons, bien entendu, aucune importance à cette différence. Mais quand les diplomates roumains ne cessent de parler de droits historiques, de pactes, etc. il est nécessaire de leur

[5] Douma d'Etat ; institution représentative dans la Russie tsariste convoquée par suite de la révolution de 1905-1907. En principe la Douma était une assemblée législative, mais en fait elle n'avait aucun pouvoir réel. La Douma n'était pas élue au suffrage universel, mais selon un mode de scrutin inégal et indirect. Les droits électoraux des classes laborieuses et des minorités nationales peuplant la Russie étaient très restreints. Une partie considérable des ouvriers et des paysans était complètement privée du droit de vote. La première (avril-juillet 1906) et la deuxième (février-juin 1907) Douma d'Etat furent dissoutes par le gouvernement tsariste.

rappeler que la Bessarabie, conquise par les troupes russes au début du XIXe siècle et rattachée à la Russie par le traité de 1812, avait été antérieurement, de 1711 à 1812, cinq fois occupée par les armées russes et que, lors du traité de 1812, elle appartenait à la Turquie et non à la Roumanie.

La Roumanie, comme État indépendant, n'existait pas à cette époque ; elle n'était encore qu'une province turque. Même dans le temps lointain de son existence indépendante, la Roumanie ne fut en possession de la Bessarabie que cinquante ans à peine, sous Étienne Bathory ^[6], de 1457 à 1504. Soliman le Grand ^[7] n'occupa, en 1520, que la Bessarabie méridionale.

Qu'était donc la Bessarabie en 1812, lorsqu'elle fut occupée par les troupes russes ? Une région riche, mais presque déserte, comptant à peine 200.000 habitants. Or, sa population, d'après une statistique russe de janvier 1915, atteignait 2.686.000 habitants. De quel droit alors le gouvernement roumain, même si l'on admet son point de vue historique, vient-il réclamer un pays qui, au cours de son évolution, n'eut aucun rapport avec lui ?

Il est étonnant qu'on essaie de décider du sort d'une population qui a ses propres intérêts, ses désirs et ses aspirations, au moyen de discussions savantes, d'arguments d'ordre anthropologique, ethnographique et philologique. Nous nous sommes toujours refusés à employer de pareils procédés, dont le moins qu'on puisse dire est que celui qui s'en sert se moque des peuples.

Les masses ouvrières et paysannes de Bessarabie connaissent leurs intérêts mieux que n'importe quel professeur prétendant leur imposer sa conception académique. Cependant, si les diplomates roumains désiraient à tout prix continuer la discussion sur ce terrain, il ne nous resterait qu'à les avertir, ce que, d'ailleurs, nous avons déjà fait plus haut, de l'échec qui les attend. À l'appui de notre thèse, nous pouvons nous référer non pas à des savants russes ou ukrainiens, mais à des historiens anciens et modernes qui, étant de nationalité étrangère, sont parfaitement désintéressés dans l'affaire.

M. Enacco, historien roumain, nous décrit la Bessarabie comme un pays où l'on déportait les condamnés politiques à l'époque de la domination romaine. La Bessarabie jouait pour l'Empire romain le même rôle que la Sibérie pour l'Empire russe.

Plus tard, la Bessarabie devint un carrefour pour une foule de peuples nomades, tels que les Huns, les Bulgares, les Awars [Avars], les Magyars, les Koumans, et elle ne prit figure de province organisée qu'au moment où elle fut soumise à la domination turque, vers la fin du XIVe siècle. Nous pouvons donc constater que les habitants de la Bessarabie ont pour ancêtres les déportés de l'Empire romain, auxquels se sont joints les immigrés d'autres races, principalement slaves et mongols.

« *L'Histoire du Moyen Âge* » – ouvrage bien connu, publié par l'Université de Cambridge – estime que la population roumaine de Bessarabie n'est composée que d'Awars et de Bulgares « roumanisés ». Quant à la population moldave, elle ne représente qu'une agglomération de différents groupes ethnographiques. Elle a adopté la langue latine comme plus facile à apprendre que les langues slave et mongole. C'est pourquoi, la Bessarabie, bien qu'elle soit considérée comme un pays roumain, fut en réalité peuplée par des Latins parlant la langue roumaine, ainsi que par des Slaves et des Mongols.

Les Slaves ont toujours occupé une place importante dans la population indigène de Bessarabie. Les noms slaves, que portaient jadis de nombreux bourgs, en sont une preuve : ainsi, le bourg Atcherna (en turc : Forteresse blanche, Akkerman) dénommé par les Roumains Tchatata Alba, s'appelait jadis Belgorod (en russe : Ville Blanche).

Il est d'ailleurs absurde de demander à l'ethnographie de démontrer que telle ou telle population doit appartenir à tel ou tel État, qu'il s'agisse de la Bessarabie ou même de la Roumanie tout entière, dont la

[6] Étienne Báthory (1533-1586) Voïvode de Transylvanie, puis prince de Transylvanie et roi de Pologne.

[7] Soliman Ier (1494-1566), dit « Le Magnifique » en Occident ; dixième sultan de la dynastie ottomane de 1520 à sa mort en 1566, dirigea l'empire ottoman à l'apogée militaire, économique et culturelle de celui-ci.

population forme un mélange ethnographique des plus variés.

Cela est vrai non seulement pour les boyards roumains presque tous d'origine étrangère, comme l'attestent souvent les historiens roumains eux-mêmes, ou pour la bourgeoisie roumaine, aux trois quarts d'origine étrangère (bulgare et surtout grecque), mais aussi pour les paysans qui ont certainement plus de sang slave que n'a de sang roumain dans les veines M. Lahovary, ministre plénipotentiaire de la Roumanie à Rome, d'origine grecque et probablement né au Phanar, le quartier grec de Constantinople. C'est en général la culture nationale qui fait l'unité d'un peuple.

Mais la vérité est que, jusqu'au milieu du XIXe siècle, les Roumains eux-mêmes n'ont eu aucune culture nationale. L'ancienne langue bulgare prédominait dans les églises et les écoles, très rares, d'ailleurs, à cette époque ; c'est aussi en bulgare qu'étaient rédigés les documents officiels de l'administration locale de Moldavie et de Valachie. Ce sont là des faits appartenant à l'histoire et qu'on peut trouver en grand nombre chez les historiens de la Roumanie.

Cela n'empêche cependant pas les diplomates roumains d'aujourd'hui d'invoquer, au nom de l'ethnographie, de l'anthropologie et de la philologie, les « droits souverains » de la Roumanie sur la Bessarabie, comme le font si souvent MM. Lahovary et Titulesco dans leurs écrits.

Il ne suffit pas de se proclamer « souverain » pour avoir droit à ce titre. Les « droits souverains » des propriétaires roumains ne valent pas mieux que ceux, par exemple, de M. Jacques Lebaudy ^[8], le riche raffineur – ce maniaque qui s'était proclamé, il y a quelques années, empereur du Sahara. Seulement, il a suffi que l'opinion publique tourne en ridicule cet empereur du Sahara pour que son aventure prenne fin ; tandis que, pour détruire la légende des « droits souverains » de la Roumanie sur la Bessarabie, il faut probablement des arguments plus persuasifs.

Pour en revenir à la Bessarabie et surtout aux trois districts qui nous intéressent le plus et qui ont été incorporés à la Roumanie en 1856, celui d'Ismail tout entier et ceux de Kagoul et de Bolgrad en partie, nous constatons qu'ils ont une surface de 10.220 verstes carrées et une population de 127.000 habitants (*).

Voyons maintenant comment s'exprime à leur sujet l'ouvrage officiel du *Foreign Office* ^[9] anglais consacré à la Bessarabie. Malgré une certaine partialité et une tendance bien nette à défendre les « droits » de la Roumanie, cet ouvrage doit tout de même reconnaître la vérité historique.

« Conformément à l'article 20 du traité de Paris, une grande partie de la région appelée « Boudjak » passa à la Roumanie, mais, cette partie est précisément celle qui, à la suite de dévastations antérieures et de l'immigration de colons étrangers, est, au point de vue ethnographique, la moins roumaine de toute la Bessarabie. »

Il y avait environ quarante colonies bulgares. Mais les Roumains, passés maîtres, dès cette époque, dans l'art de déloger la population, firent tant qu'une partie des colons bulgares (environ 22.000), fuyant l'oppression roumaine, émigra de Bessarabie en Russie. Malgré tous les efforts de la Roumanie pour coloniser cette région, l'élément roumain y représentait une minorité absolue dans toute la population de la région. Ainsi, en 1897, dans le district d'Ismailoff, les Moldaves représentaient 39 %, les Ukrainiens, 19,5 %; les Grands-Russes, 12,5 % et les Bulgares, 12,5 % de la population. Dans le district d'Akkerman, les Moldaves n'étaient que 16,3 %, tandis que les Ukrainiens représentaient 26,7 % et les Bulgares, 21 %.

Tout en refusant de reconnaître les « droits » du gouvernement tsariste sur ces districts, j'estimerai les prétentions du gouvernement roumain moins fondées encore, si nous admettions, pour un instant,

[8] Lebaudy, Henri Jacques (1868-1919), financier et aventurier à moitié fou qui s'auto-proclama en 1903 « empereur du Sahara » sous le nom de « Jacques Ier ».

[9] Le Foreign Office est le Ministère des Affaires étrangères britannique.

qu'un État quelconque peut avoir des droits sur une population habitant hors de ses frontières. Seule cette population peut disposer de son sort, et, à ce point de vue, l'annexion de ces trois districts par le tsarisme en 1878, fut sans conteste un acte arbitraire. Cependant, les protestations du gouvernement roumain contre cet acte furent d'une extrême hypocrisie. Déjà en 1912, dans ces discours dont on parle tant à l'heure actuelle, j'ai signalé, en me fondant sur la correspondance du roi Karl Hohenzollern et de son père Antoine, ainsi que sur le témoignage du professeur Xénopol dans son Histoire de la Roumanie, que le père de Bratiano ^[10], se trouvant avant la guerre russo-turque à Livadia, s'était entendu avec Alexandre II quant au sort de la Bessarabie méridionale.

Dans tout autre pays, une telle initiative aurait coûté cher au gouvernement ; mais, en Roumanie, où la vie politique est inexistante et se borne depuis toujours, à l'activité d'une petite minorité appartenant aux classes dominantes, la restitution du district d'Ismail à la Russie passa inaperçue. Il est vrai qu'une tempête éclata à ce sujet au parlement roumain, mais ce ne fut qu'une « tempête dans un verre d'eau ». Tout rentra dans l'ordre dès que la Roumanie eut reçu une compensation au delà du Danube avec la Dobroudja ; et cette compensation dépassa même, quant à la surface acquise, le territoire cédé.

Ici, je voudrais m'arrêter pour examiner de plus près cette question, au risque de troubler l'idylle anti-bolcheviste de MM. Bratiano et Tzankov. Pendant ces débats du parlement roumain sur la Bessarabie et la Dobroudja, les orateurs développèrent des vues qu'il sera, sans doute, peu agréable aux diplomates roumains de s'entendre rappeler maintenant.

J'ai sous les yeux un ouvrage volumineux portant un titre bien caractéristique : *Témoignages roumains sur la question de la Dobroudja*. C'est un recueil de discours d'hommes politiques roumains, de résolutions du parlement et d'articles de journaux roumains, affirmant tous que la Roumanie ne consentira pas à rendre les trois districts bessarabiens (trois, d'après la division administrative roumaine ; un seul, d'après la division russe) ; qu'elle ne nourrit aucun dessein sur la Dobroudja dont elle ne voudrait pas, même si on la lui offrait ; que la Roumanie, opposée à toute politique de conquête, ne cherche pas à spéculer sur « les trois districts bessarabiens ». « *La Roumanie ne veut à aucun prix annexer la Dobroudja qui n'a rien de commun avec elle au point de vue géographique, historique et ethnographique et dont l'annexion ne ferait que provoquer une haine profonde entre la Roumanie et la Bulgarie* ».

Que de grands mots démocratiques empreints de la plus noble indignation contre toute politique d'accaparement !...

Voici, d'autre part, une résolution prise à l'unanimité par le Sénat roumain le 26 janvier 1878, et adoptée le même jour par la Chambre :

« *Le Sénat, décidé à sauvegarder l'intégralité du pays, n'admet aucune aliénation, sous quelque forme que ce soit, de territoires roumains en échange de compensations territoriales ou de dédommagements, quels qu'ils soient.* » Et le sénateur Ghika, à l'approbation générale de l'assemblée, ajouta : « *Je crois devoir affirmer que nous n'avons pas participé à la guerre pour faire des conquêtes.* »

Le député Ourékia déclara de son côté, unanimement approuvé lui aussi : « *Nous ne sommes pas des conquérants et si nous avons levé l'épée pour défendre notre indépendance, nous n'avons pas l'intention de dépouiller les autres de la leur. Nous ne voulons pas, en annexant des territoires qui ne nous appartiennent pas, semer l'orage pour l'avenir de notre pays...* »

Tous les journaux roumains publiaient en première page et en gros caractères, comme une sorte de serment d'Hannibal, les deux articles suivants : « *Nous ne voulons à aucun prix céder la moindre parcelle de notre territoire ; d'autre part, nous n'accepterons, à titre de compensation, pas un seul pouce du territoire des autres peuples... Nous n'avons pas contribué à la délivrance d'un peuple, resté asservi*

[10] Bratianu, Ion (1864-1927), dirigeant du Parti libéral et homme d'État roumain. Président du Conseil des ministres du royaume de Roumanie à cinq reprises entre 1910 et 1927.

pendant des siècles, pour le dépouiller ensuite de l'héritage de ses pères. Les Roumains comptent trouver la récompense de leurs efforts dans l'amitié et la confiance des Bulgares, des Serbes et des autres peuples d'au-delà du Danube, et ce sera pour eux la seule compensation aux sacrifices humains et matériels qu'ils ont supportés. Le peuple roumain n'aspire nullement à opérer des conquêtes par delà le Danube, mais à conquérir sa propre indépendance, pour contribuer par elle à faire triompher la grande œuvre de libération et de consolidation des peuples balkaniques. »

Cette phraséologie hypocrite n'avait qu'un but : accaparer le plus de territoires possible au delà du Danube. Cependant, ce que le gouvernement tsariste accorda alors à la Roumanie, notamment la Dobroudja, lui apparut insuffisant. C'est pourquoi, après trente-six ans, en 1913, avec l'aide de ce même gouvernement tsariste et sans coup férir, les Roumains se sont emparés d'un nouveau morceau du territoire bulgare, de ce fameux quadrilatère qui compte 6.000 km. carrés et qui, très riche, rapportait à la trésorerie bulgare un tiers de ses revenus. Sur sa population (300.000 habitants), une moitié était composée de Bulgares, l'autre de Turcs et de Tartares. Quant aux Roumains, ils y étaient à peine 5.000.

Puisque actuellement, dans la question de Bessarabie, le gouvernement roumain s'appuie souvent sur des principes historiques, ethnographiques et autres, qu'il nous soit permis de lui demander : « Comment appliquez-vous ces principes en Dobroudja, avec laquelle vous avez reçu deux fois ce que valait la Bessarabie méridionale ? »

Les social-démocrates roumains pensaient que la nouvelle Dobroudja devait être restituée à la Bulgarie. Quant à l'ancienne Dobroudja, qui a considérablement changé depuis cinquante ans, elle ne devait plus être mise en discussion, à la condition, toutefois, que le gouvernement roumain y établît la plus complète égalité entre tous les éléments ethniques. En outre, nous avons, comme toujours, insisté sur la nécessité de créer une Fédération républicaine et démocratique balkanique, seule capable d'écarter définitivement tout conflit national.

Mais, il paraît que le gouvernement roumain désire une autre solution du problème, à savoir, que l'ancienne et la nouvelle Dobroudja, formant un État indépendant, distinct, entrent ensuite avec des droits égaux dans la Fédération balkano-danubienne.

Je crains fort que les diplomates roumains, bons sophistes, n'essaient de se servir d'arguments qui leur furent toujours chers : « La Dobroudja était un désert, nous y avons dépensé beaucoup d'argent, nous avons construit un pont sur le Danube, créé un port à Constanza, etc. Bien installés ici en général, nous n'avons aucune raison de nous en aller. J'y suis, j'y reste. » Autrement dit, les diplomates roumains utiliseront les arguments dont le gouvernement tsariste aurait pu se servir, avec beaucoup plus de raison, à propos de la Bessarabie.

Quant aux principes, ethniques et autres, les diplomates roumains me rappellent un personnage comique d'une pièce bien connue de M. Karagiali, le célèbre dramaturge roumain. Il s'agit d'un vieux fonctionnaire en retraite, l'oncle Léonide, qui, aspirant à réaliser tous les bons principes, regrette que la Roumanie ne possède pas un héros national – un Garibaldi – pour créer une République roumaine. Quand sa femme, gagnée par son éloquence, lui demande quels seront les avantages du régime républicain, il lui dit :

« Personne ne paiera d'impôts.

—Mais qui donc nous paiera notre pension, demande la petite vieille.

—Oh ! pour la pension, c'est une autre affaire, répond l'oncle Léonide. Nous continuerons à la recevoir en vertu de l'ancienne loi. »

Ainsi, me semble-t-il, raisonnent les diplomates roumains. Ils revendiquent la Bessarabie en vertu de la loi nouvelle, c'est-à-dire les principes wilsoniens sur la libre détermination des peuples ; mais, en même temps, et en vertu de l'ancienne loi, ils gardent la Dobroudja, spéculant assez habilement sur le

principe des frontières géographiques, stratégiques et économiques. Ils s'emparent d'autre part de la Bukovine, où l'élément roumain ne constitue qu'un tiers de la population et ils accaparent enfin des territoires ayant appartenu à l'ancien royaume de Hongrie et comptant plus de deux millions de Hongrois.

En conséquence de quoi la population de Roumanie (environ 18 millions d'habitants) comprend actuellement plus d'un tiers d'éléments non-roumains, même en comptant comme éléments roumains les Moldaves bessarabiens et en admettant qu'ils acceptent leur annexion à la Roumanie.

Quelle meilleure preuve des desseins annexionnistes et impérialistes de la Roumanie, desseins poursuivis aussi bien pendant la guerre qu'à présent ? Quelle meilleure preuve, d'autre part, que la Roumanie a hérité des vices et des tares des monarchies féodales de Russie et d'Autriche-Hongrie, qui se sont écroulées avec tant de fracas ?

J'ai déjà eu l'occasion de préciser, dans mes articles du *Manchester Guardian* et de *L'Epoca*, que nous n'avons jamais nié que les Moldaves composent la majorité relative de la population bessarabienne. Les statisticiens roumains, mettant la statistique au service de leur gouvernement, s'efforcent même de prouver que les Moldaves constituent la majorité absolue.

Même en admettant que les statisticiens aient raison, la thèse du gouvernement soviétiste n'en reste pas moins fondée. Le soi-disant principe ethnographique ne peut créer par lui-même un droit effectif et réel, mais seulement une présomption. Que signifie en effet ce droit basé sur le principe ethnographique ? Tout simplement que si la population d'un pays parle la même langue que celle d'un autre pays, on peut présumer qu'elle désire s'unir à cette dernière. Mais il reste à prouver qu'elle le désire réellement.

Il faut donc établir la volonté réelle de cette population, au lieu de s'évertuer à dresser le pourcentage des différents éléments ethniques qui la composent. On arriverait aux conclusions les plus arbitraires en se basant uniquement sur l'unité de langue. Il est notoire que la majorité de la population suisse parle allemand et qu'une minorité parle français. Qui donc oserait affirmer que les cantons de la Suisse alémanique devraient être réunis à l'Allemagne et les cantons romands à la France ? Il serait facile de citer bien d'autres exemples de ce genre.

Il s'agit donc de savoir quelle est la volonté des Moldaves de Bessarabie et ce que sont leurs sentiments à l'égard de la Roumanie et non pas d'établir leur pourcentage. Nous reparlerons plus loin du fameux Sfatul Tseri ^[11] et de la façon dont fut annexée la Bessarabie. Pour le moment, je voudrais, d'une part, soumettre à l'analyse les chiffres de la population bessarabienne et, d'autre part, examiner comment celle-ci s'est formée.

Même en admettant qu'en 1812 à l'époque où la Roumanie n'existait pas encore, toute la population de Bessarabie fût pour la création d'un État roumain et désirât y être incorporée, il faut encore tenir compte du fait que cette population, devenue treize fois plus nombreuse, a bien changé depuis lors. Comment s'est-elle donc formée ?

Tout d'abord, nous devons partager la Bessarabie en trois zones : méridionale, centrale et septentrionale. Dans les districts de la zone méridionale – ceux d'Ismail, d'Akkerman et de Bender – les Moldaves sont une minorité incontestable ; ils ne constituent que les 16,3 % du district d'Akkerman.

De même dans le district septentrional de Khotine, où ils ne sont que 23 % contre 53 % d'Ukrainiens. Par contre, les Moldaves composent la majorité, variant de 62 à 70 % dans les quatre districts du centre – ceux d'Orgueeff, Kichinev, Beltzy et Soroki. Telles sont les données de la statistique russe.

[11] Sfatul Tseri (Sfatul Țării, « Conseil du Territoire » ou « Conseil du Pays ») ; assemblée nationale (parlement) constitué entre 1917 et 1918 qui, à la suite de la disparition de l'empire tsariste, proclama l'indépendance de la République démocratique de Bessarabie (Moldavie), puis sous la pression des autorités militaires roumaines, le rattachement à la Roumanie en avril 1918.

D'après les mêmes documents se rapportant à toute la Bessarabie, les Moldaves composaient 47,6 %, les Ukrainiens 19,6 %, les Grands-Russes 8,1 %, les Juifs 11,8 %, les Bulgares 5,2 % et les Allemands 3,1 % de l'ensemble de la population. Cependant, au dire des nationalistes roumains, la statistique russe réduirait considérablement la proportion des éléments moldaves. D'autre part, M. Roudnitzky, professeur ukrainien, assure que le gouvernement russe, n'ayant rien à redouter de la part des Moldaves, mais luttant contre les Ukrainiens, inscrivait beaucoup de Moldaves comme Ukrainiens.

Nous ne saurions donc dire jusqu'à quel point les deux affirmations sont exactes. On peut cependant signaler, comme exemple d'invention nationaliste l'affirmation du professeur roumain Draghicesco, selon laquelle les 80 % de la population du district de Khotine sont Moldaves, tandis que la statistique officielle de 1897 ne les évalue qu'à 23,8 %. C'est en leur adjoignant tous les Ukrainiens qu'on arriverait effectivement au chiffre de 80 %, puisqu'il est de toute notoriété que les Ukrainiens, dans le district de Khotine, sont en majorité.

Nous n'aurions néanmoins rien à dire à cela, si ce district était réellement roumain. Ce serait même la meilleure preuve de la haine des Moldaves de Bessarabie envers les autorités roumaines, car c'est précisément dans le district de Khotine qu'a éclaté, en janvier 1919, la révolte générale des paysans. Nous sommes en possession d'un document authentique se rapportant à cet événement : c'est le procès-verbal dressé par le lieutenant Mac-Laren, membre de la mission militaire anglaise. Nous en reparlerons d'ailleurs plus loin.

Quant à la population de la Bessarabie, je suis plutôt enclin à accepter comme exact le chiffre donné par l'Encyclopédie britannique, et selon lequel les Moldaves constitueraient la moitié de la population bessarabienne. Mais plus importante que toute cette casuistique statistique est l'histoire du peuplement de la Bessarabie. Comment les Roumains ont-ils fait leur apparition en Bessarabie et se sont-ils répandus au-delà du Dniestr et jusqu'au Boug, où se trouve actuellement la République Soviétique Moldave ?

Tous les historiens roumains sont unanimes à reconnaître que l'immigration roumaine en Bessarabie, aussi bien que dans la Péninsule balkanique – en Serbie et en Bulgarie – n'a qu'une seule explication : le pillage et l'oppression dont étaient victimes les paysans roumains en Moldavie et en Valachie et qui étaient à tel point cruels que les paysans fuyaient en masses dans les pays limitrophes pour échapper à leurs oppresseurs.

Et lorsque les propriétaires fonciers roumains manquèrent de main-d'œuvre, ils commencèrent à offrir des privilèges aux étrangers, pour les attirer en Valachie et en Moldavie. De cette façon, se produisit une immigration de Bulgares et de Serbes qui composent en Valachie et en Moldavie de forts contingents, voir même la majorité de la population de certains districts.

Cette population est, bien entendu, représentée par les statisticiens roumains comme roumaine, bien qu'il existe à proximité même de Bucarest des villages entiers ne parlant que le bulgare. Il est évident que beaucoup de ces émigrés oublièrent leur langue natale et devinrent roumains. D'autre part, beaucoup de paysans ukrainiens et russes, cherchant du travail ou fuyant les persécutions du gouvernement russe, et plus particulièrement ceux qui appartenaient à des sectes religieuses, peuplèrent la région de la Dobroudja septentrionale.

On pourrait donc dire qu'aux embouchures du Danube – Dobroudja septentrionale, Bessarabie méridionale et Moldavie – il n'y a que des Ukrainiens et des Russes. Actuellement, ces mêmes propriétaires fonciers, ou leurs fils et successeurs, après avoir, à force d'oppression, obligé les paysans roumains à émigrer en Bessarabie, désirent les reprendre et nous disent : « Ces paysans nous ont abandonnés ; nous avons réussi à nous en emparer et nous tenons à les garder ». Mais les temps sont bien passés où la loi autorisait la restitution des serfs ayant fui leurs maîtres. Depuis lors, la haine pour les Roumains s'est implantée dans l'âme de tous les Moldaves de Bessarabie.

La Bessarabie n'a pas été colonisée uniquement par des Moldaves. Le gouvernement russe, lui aussi, envoyait dans ce pays riche, mais désert, des colons en leur accordant certains privilèges. La richesse du pays attira également un grand nombre de paysans bulgares de la Dobroudja et même des régions plus éloignées de Bulgarie, qui fuyaient les persécutions de l'administration et des propriétaires turcs, ainsi qu'une quantité de Russes et d'Ukrainiens à qui la vie en Ukraine devenait intolérable.

Voilà donc comment s'est formée la population de Bessarabie.

Il existait aussi, bien entendu, une population autochtone, dernier vestige des Slaves qui habitaient la Bessarabie au VI^e siècle, les descendants des premiers colons romains et, enfin, certains éléments hérités de la domination tartare et turque. Alors qu'au point de vue ethnique, la Bessarabie nous apparaît comme une mosaïque bigarrée, elle nous semble, d'après sa situation géographique et ses conditions particulières de production et de travail, représenter une unité complète ; la nature du pays et son histoire lui enjoignent de vivre d'une vie indépendante, sans être subordonnée ni à la Roumanie, avec son administration incapable et corrompue, ni à aucun autre État

III. COMMENT LA BESSARABIE FUT ANNEXÉE

M. Lahovary et Titulesco osent affirmer que le peuple bessarabien s'est offert spontanément au royaume roumain. Il suffit, cependant, d'indiquer les transformations qui se sont produites en quelques mois en Bessarabie pour comprendre qu'en l'occurrence, il n'a pu être question de la libre expression de la volonté du peuple, mais tout simplement d'une comédie dont les acteurs ne furent que des marionnettes entre les mains du gouvernement roumain.

Le 2 décembre 1917, le soi-disant Sfatul Tseri déclara la Bessarabie « *République moldave démocratique* », faisant partie, au même titre que les autres, de la « *République fédérative démocratique de Russie* ».

Le 24 janvier 1918, c'est-à-dire sept semaines plus tard, ladite république devient « *République nationale moldave, indépendante et libre* », et deux mois après, cette « *République indépendante et libre* » décide d'abandonner son « indépendance » et sa « liberté » pour se soumettre au gouvernement roumain et proclamer sa réintégration dans le Royaume. Mais, dans les limites de celui-ci, elle devait, néanmoins, garder son « autonomie ».

L'autonomie, c'est le dernier tribut que l'hypocrisie des misérables chefs du Sfatul Tseri paie au peuple bessarabien. Quelque temps après, en novembre 1919, dans une séance de nuit à laquelle assistait à peine le quart des députés, le Sfatul Tseri renonce généreusement aux derniers débris de la « *République moldave indépendante et libre* » et se déclare dissous.

Exemple rare, dans l'histoire, que celui d'une assemblée qui, créée pour défendre les droits d'un pays, renonce si facilement et si rapidement à ces droits ! Les politiciens et diplomates roumains aiment assez en appeler au témoignage du Sfatul Tseri, quand il leur faut, aux yeux des étrangers, masquer l'usurpation de la Bessarabie par une soi-disant consultation populaire. Mais lorsqu'ils parlent entre eux de la façon dont la Bessarabie a été annexée à la Roumanie, ils se vantent avec un rare cynisme qu'un envoi de troupes et l'emploi de la force furent nécessaires pour annexer la Bessarabie, sans quoi celle-ci ne serait pas encore roumaine.

Les procès-verbaux des séances du Parlement roumain de fin octobre 1922 sont très intéressants à cet égard. Chacun des partis roumains voulait s'attribuer en propre l'honneur de l'annexion de la Bessarabie, et leurs représentants, au cours de la discussion, se trahirent réciproquement. Le député bessarabien Khalippa accusa le ministre Bratiano d'avoir dit que l'annexion de la Bessarabie à la Roumanie avait été opérée avec l'aide de l'armée roumaine.

Le ministre Sassou déclara que les paroles du premier ministre Bratiano signifiaient que l'armée roumaine avait seulement « assuré » la réalisation de ce grand acte historique en protégeant le Sfatul Tseri contre toute influence extérieure.

Le député Khalippa se vanta de s'être rendu avec ses amis à Jassy pour demander l'envoi de forces militaires roumaines. En même temps, il accusait M. Incouletz, ancien président du Sfatul Tseri et, à cette époque, ministre pour les affaires bessarabiennes dans le cabinet Bratiano (**), d'avoir combattu l'envoi des troupes roumaines.

Quand celles-ci entrèrent en Bessarabie, M. Incouletz se rendit auprès du général Brochtianou et lui fit la déclaration suivante : « *L'armée roumaine doit quitter la Bessarabie. Le gouvernement bessarabien ne l'a pas demandée. Si vous ne cédez pas, un grand malheur arrivera* ». Le malheur, au dire du député Khalippa (***), consistait en ce que les troupes moldaves, c'est-à-dire celles de la République bessarabienne, ne voulant pas laisser entrer les Roumains, s'étaient mises à tirer sur leurs détachements, aux environs de Kichinev. Ce combat d'artillerie dura toute la nuit. Un autre député gouvernemental bessarabien, ami de M. Incouletz, ayant demandé qui avait tiré sur les troupes roumaines – des soldats moldaves ou des bolchéviks – Khalippa répondit : « *C'étaient les détachements qui étaient sous votre commandement* ».

Il ne manquera rien à ce tableau lorsque nous aurons dit qu'à l'occasion du cinquième anniversaire de l'annexion de la Bessarabie à la Roumanie, le président du Conseil roumain en 1918, le germanophile notoire Marghiloman, installé au pouvoir par les Allemands, déclara qu'il avait été forcé de recourir aux menaces et aux violences pour obliger les chefs du Sfatul Tseri à accepter l'annexion de la Bessarabie.

Ces faits, dévoilés au cours des débats du Parlement roumain, prouvent d'une manière éclatante que la consultation du peuple bessarabien est un mensonge impertinent, réfuté par les témoignages des députés roumains et des ministres de tous les partis.

En outre, et comme je le disais dans ma réponse à M. Titulesco, reproduite par le *Manchester Guardian*, le Sfatul Tseri n'était point qualifié pour voter l'annexion de la Bessarabie à la Roumanie. Non seulement il n'était pas issu du suffrage universel (les paysans bessarabiens constituant 90 % de la population n'y possédaient qu'un cinquième des sièges), mais aussi le Sfatul Tseri lui-même avait décidé que les questions concernant le sort de la Bessarabie devaient être résolues par référendum. Cet article figurait, d'ailleurs, dans le projet de Constitution, élaboré par une commission du Sfatul Tseri. Celui-ci se considérait, d'ailleurs, lui-même comme une assemblée provisoire, préalable à l'élection au suffrage universel, d'une Constituante moldave.

À la Constituante seule avait été reconnu le droit « *d'établir la constitution du pays et de décider de son union avec d'autres États, si l'intérêt des peuples de la République moldave l'exigeait* ». J'ai souligné les mots « *des peuples* », parce qu'ils prouvent que le Sfatul Tseri ne pouvait nier l'existence, en Bessarabie, de plusieurs peuples reconnus égaux en droits.

Cette décision du Sfatul Tseri est connue de tous. D'ailleurs, M. Titulesco ne la nie pas ; il dit seulement, avec une naïveté vraiment étonnante, que le Sfatul Tseri tendait à protéger la Bessarabie contre son annexion à l'Ukraine et non contre son annexion à la Roumanie.

Cependant, par cela même, loin d'excuser le Sfatul Tseri, M. Titulesco ne fait que rendre plus évidente sa trahison, car il confirme qu'au moment où le Sfatul Tseri proclamait en Bessarabie une « *République libre et indépendante* », il trompait honteusement le peuple bessarabien.

Nous n'ignorons aucun détail de l'histoire de l'annexion de la Bessarabie. Il ne faut pas oublier que nous sommes en possession de toutes les archives du gouvernement roumain et, en particulier, de celles de M. Bratiano, ainsi que de toutes les archives de l'ancien gouvernement tsariste et du

gouvernement provisoire. En outre, nous possédons de nombreux documents historiques et diplomatiques de 1918, et nous pouvons suivre ainsi, pas à pas, toutes les intrigues du gouvernement roumain, ainsi que les louches machinations des héros de l'annexion bessarabienne à la solde de ce gouvernement.

Nous y trouvons entre autres deux télégrammes des ministres russes à Bucarest et à Rome (août et septembre 1914) où il est dit clairement que la Roumanie avait essayé de s'adresser à la Russie, par l'entremise du gouvernement italien (qui s'était, d'ailleurs, refusé à transmettre cette proposition), pour demander, en échange de la « *neutralité bienveillante* », « *les trois districts bessarabiens annexés par la Russie en 1878* ».

Au cours des deux années qui suivirent, la Roumanie s'occupa « noblement » – tout le monde le sait – de faire chanter les deux groupes de combattants et observa attentivement les événements de la guerre, afin de savoir qui serait vainqueur et aux dépens de qui elle pourrait s'enrichir.

Lorsqu'elle décida de s'allier à l'Entente, la question bessarabienne ne se posait plus. A ce moment, dans les journaux et au Parlement même, les nationalistes roumains n'avaient complètement le caractère roumain de la Bessarabie ; quant aux autres pays annexés par le tsarisme, comme l'Ukraine, par exemple, le professeur roumain M. Nicolas Jorga, déclarait qu'il entendait pour la première fois parler d'un pays appelé Ukraine.

C'était au temps de la russophilie, quand le régime russe était présenté dans les journaux roumains comme démocratique. Mais après la révolution russe, alors que la Roumanie pouvait déjà croire à la victoire des Puissances centrales, elle recommença non seulement à tourner langoureusement les yeux vers la Bessarabie, mais à en préparer pratiquement l'annexion.

Par ses services de renseignements, le Gouvernement provisoire a été informé des tentatives faites par les Roumains en vue de s'allier aux Allemands. Dans ce but, après la retraite de Bucarest et avec l'assentiment de M. Bratiano, tous les chefs du parti germanophile restèrent en Roumanie ; des agents spéciaux furent envoyés de Roumanie en Bessarabie pour faire la propagande roumaine.

Déjà en juin 1917, le ministre de l'Intérieur du Gouvernement provisoire, M. Téréchtchenko ^[12], demanda à l'ambassadeur russe à Jassy des renseignements précis sur certaines personnes parties de Roumanie en vue de créer en Bessarabie une agitation anti-russe. De l'histoire de ces intrigues surgit également un certain aventurier Catareou, organisateur de l'agitation roumaine en Bessarabie, qui réussit même par la suite à devenir commandant de la garnison de Kichinev. Cet individu aurait été fusillé par les autorités roumaines pour anéantir la trace de ses menées en Bessarabie. Mais, dans les archives de M. Bratiano, nous trouvons tout un dossier très intéressant se rapportant au même Catareou. On y apprend, entre autres, que Catareou, déserteur russe, était un agent de la Sûreté générale roumaine, qu'il avait été déjà employé en 1913 par le gouvernement roumain pour organiser des attentats anarchistes en Hongrie, et que, parmi ses nombreuses victimes, on comptait l'évêque de Debrecen.

Les photographies de ces documents ont été reproduites dans le Livre Rouge ukrainien paru en français et intitulé l'Ukraine Soviétiste ^[13]. Nous y trouvons également une lettre envoyée de Paris, où il représentait alors la Roumanie, par M. Lahovary (n'est-ce pas le même Lahovary qui occupe actuellement le poste de ministre plénipotentiaire à Rome ?). Dans cette lettre, M. Lahovary fait à M. Bratiano un exposé détaillé d'une consultation juridique obtenue de juristes français et destinée à tirer d'embarras M. Bratiano au cas où Catareou serait arrêté par les agents hongrois sur le territoire

[12] Terechtchenko, Mikhaïl Ivanovitch (1886-1956), financier et grand propriétaire terrien ukrainien, fut Ministre des Finances du Gouvernement provisoire (mars-mai 1917), puis ministre des Affaires étrangères (mai-octobre 1917). Arrêté avec les autres membres du Gouvernement provisoire la nuit du 26 octobre (8 novembre), il s'enfuit de Russie au printemps 1918 et s'installe en France où il soutient les contre-révolutionnaires blancs et l'intervention alliée.

[13] *L'Ukraine Soviétiste : Quatre Années de Guerre et de Blocus. Recueil des Documents Officiels d'après les Livres Rouges Ukrainiens.* Puttkammer & Muhlbrecht, Berlin, 1922.

roumain. (M. Bratiano avait promis à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Bucarest, M. Czernin ^[14], de ne pas empêcher l'arrestation de Catareou par les agents de la Sûreté hongroise.)

Je crois que ce seul fait suffit à caractériser la méthode que le gouvernement roumain a employée pour permettre la libre expression de la volonté du peuple bessarabien. N'est-ce pas se moquer du monde que de présenter le vote émis par le Sfatul Tseri, alors que les troupes roumaines occupaient la Bessarabie, comme libre de toute influence extérieure ?

Les généraux roumains, en occupant la Bessarabie, avaient déclaré solennellement, il est vrai, qu'ils n'avaient nullement l'intention d'y rester, et qu'aussitôt l'ordre rétabli, leurs troupes quitteraient le pays. Il est exact aussi que la même assurance figurait dans la note adressée au gouvernement soviétique par les représentants des puissances alliées à Jassy, et aussi par les représentants du Sfatul Tseri. Mais tout cela n'était qu'imposture.

On peut mesurer toute l'impudence de cette imposture par l'appel aux citoyens de Bessarabie signé par Incouletz, président du Sfatul Tseri. Comme intervertissement de faits, cet appel est un modèle. Citons-en quelques passages :

« Dans la matinée du 12 janvier, une délégation du Sfatul Tseri, composée de membres du Comité des paysans, du Comité moldave, des marins et de l'armée moldave, a été envoyée à Jassy pour éclaircir les questions se rattachant à l'entrée des troupes roumaines. La délégation est parvenue jusqu'à Kaiarach (à la frontière) et a constaté les faits suivants :

1° Dans le corps d'occupation, il y a des éléments roumains et ukrainiens, aussi bien parmi les soldats que parmi les officiers ;

2° Les effectifs sont nombreux et munis d'artillerie et d'aéroplanes ;

3° L'armée roumano-ukrainienne n'a d'autre but, selon le commandement, que la surveillance des chemins de fer, indispensables aux troupes russes, roumaines et ukrainiennes se trouvant au front, et celle des dépôts et des convois de vivres venant de Bessarabie ;

4° Les troupes n'interviendront pas dans les affaires intérieures de la Bessarabie et cette non-intervention est garantie par la France et par les autres alliés ;

5° Les troupes roumaines seront retirées au fur et à mesure de leur remplacement par des détachements moldaves ;

6° Leur entrée en Bessarabie a été décidée par le commandement russe, ukrainien et roumain, ainsi que par les Alliés. Tous les bruits prétendant que les troupes auraient été appelées par quelqu'un sont faux », etc.

Ce document n'est, évidemment que mensonge d'un bout à l'autre. Il est faux que les troupes roumaines n'avançaient que pour protéger les chemins de fer ; faux également que les Roumains n'avaient pas l'intention d'intervenir dans les affaires intérieures ; mensongère encore, la déclaration que les troupes roumaines commençaient à être retirées ou le seraient bientôt ; mensongère enfin, l'assertion qu'Incouletz et autres n'avaient pas appelé les troupes roumaines. Mais, tout ce ramassis de mensonges était destiné à tromper la population paysanne moldave, qui détestait et déteste les Roumains. D'où ce besoin, pour les généraux roumains, de rassurer continuellement la population.

Le général Pressan, un des commandants en chef, faisait la déclaration suivante : *« Ne croyez rien des mensonges affirmant que nous sommes venus pour nous emparer de vous. » Les événements qui suivirent démasquèrent les véritables menteurs.*

Le général Pressan écrivait dans son premier appel : *« Des bruits ont été répandus que les Roumains sont venus pour s'emparer de votre pays, saisir vos terres, et qu'ils ne pensent qu'à ramener vos anciens gouvernants avides de vous dépouiller des droits nationaux et politiques acquis par la révolution. Cette*

[14] Czernin, Ottokar Theobald, comte (1872-1932), noble et diplomate austro-hongrois. Ministre des Affaires étrangères pendant la Première Guerre mondiale et Chef de la délégation austro-hongroise aux négociations de paix de Brest-Litovsk avec la Russie.

mission n'est pas la nôtre. Comment avez-vous pu croire que le soldat roumain ayant augmenté, grâce à la générosité de son souverain et de son gouvernement, son lopin de terre, viendrait précisément en ce pays pour empêcher ses frères de réaliser et d'obtenir les mêmes droits ? Je vous déclare hautement que les troupes roumaines ne désirent autre chose que le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité qu'assure leur présence. Elles cherchent à faciliter la réalisation de votre autonomie et de votre liberté, comme vous l'entendez et selon votre volonté. Les troupes roumaines ne maltraiteront aucun habitant, de quelque nationalité ou confession qu'il soit. Immédiatement après le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité, et dès que l'on aura la garantie que les pillages et les assassinats ne se renouvelleront plus, les troupes roumaines retourneront dans leurs foyers. »

Dans un autre appel, le commandant de la 1^{ère} division de cavalerie roumaine, le général Skina, disait : *« Je constate avec douleur que de nombreuses personnes ne croient pas à l'appel portant la signature de notre commandement militaire et lancé à l'entrée des troupes roumaines en Bessarabie. Notre arrivée ici n'est que l'accomplissement d'un devoir chrétien. Pour mener à bien ma mission pacificatrice, ayant pour objet la liberté, l'égalité et la fraternité, je compte sur votre concours. Citoyens, au nom de notre sainte religion orthodoxe, au nom de la liberté, au nom de la révolution qui a chassé l'autocratie votre cruel oppresseur séculaire, je vous conjure de ne plus écouter les criminels qui vous conduisent à la ruine. »*

Ces généraux se rendaient parfaitement compte de l'impopularité du gouvernement roumain en Bessarabie et ils se voyaient dans la nécessité de recourir aux mensonges les plus effrontés et d'invoquer la révolution russe, dont ils prétendaient défendre les conquêtes.

Pour calmer tant bien que mal l'indignation qui soulevait la population bessarabienne, généraux et agents roumains répandaient le bruit que leur séjour en Bessarabie n'était que passager. Sur les murs et les palissades, dans les villes et les campagnes, partout était affichée, entre bien d'autres, la déclaration suivante qui complète la série de ces documents éhontés : *« Nous sommes venus ici dans le seul but de protéger nos dépôts de vivres et nos magasins et de garder les chemins de fer. Nous ne désirons nullement intervenir dans les affaires intérieures de votre pays. »*

Les moyens auxquels recouraient les autorités roumaines pour violenter la volonté même de ce pitoyable Sfatul Tseri sont nettement indiqués dans la protestation des députés du Sfatul Tseri, signée par les représentants de tous les groupes nationaux de Bessarabie, y compris ceux du Parti paysan moldave :

« Nous, soussignés, députés du Sfatul Tseri, dans le but de déceler les fraudes inouïes et révoltantes, les violences et les falsifications, avons établi l'acte suivant... » L'acte décrit alors, en détail, comment l'autonomie de la Bessarabie fut supprimée dans la nuit du 25 novembre 1918, le Sfatul Tseri déclaré dissous et la Bessarabie annexée à la Roumanie « sans réserves ». Cette séance du Sfatul Tseri avait été convoquée par les députés du soi-disant Bloc moldave, agent du gouvernement roumain. Les autres députés n'avaient même pas été prévenus. Quelques-uns apprirent par hasard, deux heures avant l'ouverture de la séance, que celle-ci devait avoir lieu, mais ils n'avaient aucune idée de son ordre du jour.

Sur 202 députés, 54 seulement y assistèrent et le quorum ne fut pas même atteint. Dans cette séance, à 2 heures 30 du matin, le président, M. Khalippa, sans avertissement préalable, lut la résolution proclamant l'annexion totale de la Bessarabie à la Roumanie et la fin de l'autonomie bessarabienne. A ce moment, il n'y avait dans la salle que 46 députés.

- *« Qui est contre ? Qui s'abstient ? »* demanda M. Khalippa. Et sans attendre la réponse, il déclara : *« Adopté à l'unanimité. »*

Les députés de la fraction paysanne présents à la séance protestèrent et demandèrent la parole pour lire une déclaration. La parole leur fut refusée. A ce moment, le général Voytoyano, prévenu par téléphone, arriva et, au nom du roi, lut un décret en vertu duquel le Sfatul Tseri était déclaré dissous. Il

était 5 heures 30 minutes du matin. Et malgré cette déclaration accablante, document dont nous possédons la copie avec signatures authentiques – celles des plus notables Bessarabiens, les Moldaves y compris, – les diplomates roumains ont le front de parler de la libre expression de la volonté populaire !

Ce document n'est cependant pas le seul. Nous sommes en possession d'une copie, également revêtue des signatures authentiques, d'un autre mémorandum des députés du Sfatul Tseri protestant contre les mesures prises par l'administration roumaine après l'occupation de la Bessarabie et qui se trouvaient en pleine contradiction avec les promesses réitérées du gouvernement de Bucarest. Au bas de ce document, sont apposées les signatures de personnes devenues par la suite députés ou sénateurs au parlement roumain.

Bien que le gouvernement roumain ait su depuis amadouer ces personnes par les moyens dont il est coutumier – l'intimidation et la corruption, – le document signé par elles conserve son importance et atteste irréfutablement les violences commises en Bessarabie par les Roumains.

Pour juger de l'état d'esprit de la population bessarabienne d'alors, il suffit de lire, entre autres, les feuilles de propagande que le gouvernement roumain faisait paraître en Bessarabie. Ainsi, dans son numéro du 13 janvier 1919, le journal roumain de Transylvanie *Ardeloul* dit que les Moldaves marchent d'accord avec les bolchevistes. Le même journal raconte que, pendant les fêtes de Noël 1918 (c'était en réalité le 6 janvier 1919, nouveau style), les Roumains, ayant voulu envoyer de petits détachements pour occuper Kichinev, se heurtèrent à la résistance des détachements militaires moldaves, ces derniers désarmèrent les Roumains qui se vengèrent, par la suite, en bombardant Kichinev par avions, causant la mort de quelques passants sur la place.

Pour calmer la population, le Sfatul Tseri édita une série d'ordonnances, dont deux sont bien caractéristiques : 1° l'une dit qu'il n'interviendra pas dans la lutte entre les Roumains et les bolchéviks ; 2° l'autre, qu'aucun conseil de guerre ne sera admis sur le territoire de la Bessarabie. Cependant, dès que les vaillants généraux roumains devinrent maîtres du pays sans défense, ils y firent régner la plus cruelle terreur. Tout d'abord, ils commencèrent par se venger des paysans.

Le 21 janvier, le Congrès paysan panbessarabien se réunit à Kichinev. Dès la première séance, il protesta contre l'occupation roumaine ; le général Brochtchianou fit arrêter et fusiller immédiatement le président du Congrès paysan, Roudieff. Le lendemain, furent arrêtés et fusillés Tchoumatchenko, sous-secrétaire d'État à l'agriculture de la République bessarabienne, Prakhnitsky, sous-secrétaire d'État à la guerre, Pantzir et Ivataros, également membres du gouvernement (ne pas confondre ce dernier avec le provocateur Kataretz.) Ils étaient tous membres du présidium du Congrès paysan.

Le journal du gouvernement roumain *Ardentzi*, relatant ces faits, dit que les fusillés, ayant protesté contre l'arrivée des troupes roumaines, n'avaient eu que ce qu'ils méritaient. Les autorités militaires roumaines firent immédiatement prêter serment de fidélité au roi de Roumanie par l'armée de la « libre et indépendante République moldave ». Dix-sept soldats moldaves s'y étant refusés furent passés sur-le-champ par les armes. Quelque temps après, dans toute la Bessarabie, régnait une terreur sans bornes, accompagnée de pillages, d'assassinats et d'exécutions sommaires d'indigènes, fusillés ou jetés dans le Dniestr Voilà les tout premiers résultats de l'occupation militaire roumaine.

A l'appui de nos affirmations, nous possédons une abondante documentation puisée aux sources les plus différentes, relatant les actes des autorités roumaines. Nous sommes également en possession de documents officiels de l'administration roumaine. Le Sfatul Tseri lui aussi était exposé à la terreur. Lorsqu'il vota l'annexion de la Bessarabie à la Roumanie, le 27 mars, des troupes roumaines se trouvaient non seulement dans les rues environnantes, mais aussi dans la salle même des séances du Sfatul Tseri, sous prétexte de former une garde d'honneur. Des avions roumains survolaient la ville et M. Marghiloman lui-même se rendit en personne à Kichinev, pour diriger cette expédition militaire et policière. Et à propos de cette décision du Sfatul Tseri, on ose parler de « la libre expression de la

volonté du peuple bessarabien » !

IV. L'OCCUPATION ROUMAINE

J'ai brossé plus haut le tableau de cette occupation, dont la brutalité ne se distingue en rien des pires violences des États conquérants sur les peuples conquis. Il ne sera pourtant pas inutile d'offrir ici quelques faits qui illustreront la manière dont les Roumains ont introduit en Bessarabie la « civilisation » roumaine. Il est superflu, ce me semble, de préciser que leur premier acte fut de restituer aux grands propriétaires les terres paysannes. En même temps, les Roumains commencèrent à renforcer leur administration militaire et civile.

Pas de procédé terroriste qui n'ait été employé pour juguler la population bessarabienne. Toute la population, de 16 à 70 ans, fut soumise au travail forcé. Tout le monde dut parler roumain. Les verges, le knout, des tortures dignes du Moyen Âge, les potences, les exécutions sommaires, voilà les signes annonciateurs de la nouvelle « civilisation » roumaine.

En même temps, le pays était la proie de pillages inouïs et de pogroms. Je prends au hasard la première information venue, caractérisant l'attitude des officiers roumains : *« Nous n'avons personne à qui nous plaindre et, d'ailleurs, ce serait inutile. La fustigation est devenue quotidienne et normale ; elle se fait sur place, sans aucune forme de procès et, selon le « crime », va de cinq à cent coups. On inflige vingt-cinq coups à ceux qui n'ont pas salué un officier roumain. A Soroki, la commandature roumaine contraignait la population à se promener tous les jours de 17 à 19 heures, dans la principale rue de la ville. Ceux qui n'obéissaient pas étaient arrêtés et punis. Les femmes et les jeunes filles n'étaient pas à l'abri des plus cruels châtiments, mais elles risquaient plus encore. Un jour, au cours de cette promenade officielle, un Don Juan roumain remarqua une jeune Juive qui lui plut. Pour son malheur, elle répondit à l'insolent par un refus net. Ordre immédiat de l'arrêter et de la fouetter... Un vieux Juif respectable, dont le fils avait été arrêté, s'étant rendu chez le commandant pour solliciter la libération de son fils, arriva juste pendant une orgie d'officiers. Le commandant le fit déshabiller et, à coups de fouet, le força à danser tout nu. »*

Et voici ce qui se passait dans les campagnes : *« Dans les campagnes, la situation est encore pire. Partout, sur les places, des potences. On rend aux grands propriétaires toutes les terres, tous les biens dont les paysans étaient en possession depuis la révolution ; on reconstruit également leurs bâtiments incendiés. En outre, les villages sont frappés d'une contribution en faveur des propriétaires pour les dommages qu'ils ont subis et dont ils font l'estimation eux-mêmes. Dans le district de Soroki, une corvée de trois jours par semaine fut instituée et les gendarmes rassemblaient la population à coups de fouet. »*

J'ai en main un document officiel, revêtu de la signature du préfet du district d'Ismaïl, Dumbrau, et daté du 16 juin 1918. Sur trois pages, ce préfet se plaint au directeur bessarabien des affaires intérieures, du pillage systématique et public auquel sont en butte les paysans apportant leurs denrées au marché d'Ismaïl. Les officiers et les soldats s'emparent des denrées sans payer. Le paysan qui se hasarde à protester est assommé sur place. Ce rapport se termine par cette déclaration caractéristique : *« J'ajoute que si j'étais contre l'annexion de la Bessarabie à la Roumanie, je ne pourrais que me réjouir de voir les autorités militaires détruire radicalement l'idée d'assimilation. »*

Un des protagonistes de l'annexion, le plus ancien député du Sfatul Tseri, Alexandri, jadis tolstoïen et actuellement sénateur de Roumanie, déclara dans une réunion dont le compte rendu parut dans les journaux, que les autorités roumaines avaient fait en six mois pour la russification de la Bessarabie beaucoup plus que le tsarisme en cent ans. Et c'était un roumanophile acharné qui affirmait cela.

En cette année 1918, deux officiers roumains se sont couverts d'une sinistre gloire. Ce sont les nommés Dimitriou et Izvoranu. Leurs noms symbolisent toute l'administration roumaine ; il faut donc examiner de près leurs exploits. Dimitriou s'est surtout rendu célèbre dans le district de Khotine. Voilà un de ses

ordres affichés dans les rues de la bourgade d'Edintzé (Bessarabie septentrionale) :

« Les officiers roumains doivent être salués par la population d'Edintzé de la manière suivante : 1° Chacun doit s'arrêter, se tourner vers le supérieur et promptement, avec un franc sourire, ôter sa casquette et faire un profond salut, jusqu'à terre. 2° Pour apprendre à la population à exécuter strictement le présent ordre, on promènera par la ville, aux différentes heures de la journée, ma casquette de commandant, et tous seront tenus de la saluer conformément à l'article premier du présent ordre.

Le commandant de la place d'Edintzé : Capitaine Dimitriou ; Le chef de la police : Elevterescou ; Pour le président de l'administration : Vulpia ; Pour le secrétaire : (Illisible). »

Pour les délits les plus graves, le capitaine Dimitriou décréta la peine capitale ; pour les autres, une seule peine – les verges. On imagine facilement les exploits de Dimitriou et de son acolyte Elevterescou. Quant à l'officier Izvoranu, ses prouesses prirent de telles proportions que le gouvernement roumain fut obligé de le révoquer. D'après des évaluations approximatives, ce triste sire aurait fait fusiller et jeter dans le Dniestr 500 habitants de Bender et de Kichinev, dont environ 200 cheminots de Bender.

Il ne faut pourtant pas se faire illusion et croire qu'aujourd'hui l'administration roumaine en Bessarabie se distingue considérablement de celle qui y sévissait en 1918. Nous sommes en ce moment à la veille du procès du capitaine Moraresco, accusé d'avoir tué, dans un but de pillage, au moins trente personnes (suivant d'autres évaluations, cinquante), y compris des femmes et des enfants. La majeure partie de ces victimes étaient des réfugiés qui venaient d'Ukraine. Ce Landru en uniforme opéra deux ans sous l'œil bienveillant de la haute administration, qui voyait en lui l'homme capable de garantir la Roumanie contre la contagion bolcheviste. Il fallut l'intervention de sociétés étrangères pour que ce monstre fut enfin arrêté.

Cependant, personne ne met en doute son acquittement par le conseil de guerre roumain, comme ce fut le cas du colonel Stere qui, en décembre 1918, assassina un certain M. Rochal. Antérieurement, en été 1917, Stere avait tué trois marchands d'Odessa accusés d'espionnage au profit du gouvernement provisoire russe, ainsi qu'un petit enfant dont le meurtre avait eu pour objet de faire disparaître les traces de ce triple assassinat.

Fort de cet acquittement qui lui conférait une sorte d'immunité, le colonel Stere n'a pas hésité à assassiner tout récemment, dans les environs de Jassy, alors qu'il rentrait de la chasse, un paysan roumain coupable de n'avoir pas arrêté assez vite sa voiture pour laisser passer l'automobile du colonel.

Il existe encore sur les exploits de l'administration roumaine un document qui a fait beaucoup de bruit dans le monde. Son authenticité est indiscutable, car il porte la signature d'un membre de la mission militaire anglaise, le lieutenant de vaisseau Mac Laren. Ce document a trait à la répression par les Roumains de la révolte de Khotine (Bessarabie septentrionale), au début de janvier 1919. Il faut bien retenir qu'à cette date le gouvernement soviétique n'occupait en Ukraine que les départements de Kharkov et du Donetz, et que, par conséquent, la révolte, engendrée par la protestation spontanée contre les infamies d'un certain nombre de Dimitriou et d'Izvoranu, s'est produite sans aucune influence extérieure.

Le document Mac Laren n'a trait qu'à quelques villages et, en premier lieu, au village de Nedoboutzi, où le détachement militaire roumain, ayant évacué Khotine, arriva le 10 janvier. Pour commencer, les soldats roumains incendièrent huit maisons, en différents points du village. Défense fut faite aux habitants de porter secours aux sinistrés. En même temps, les soldats se livrèrent au pillage, raflant argent, vêtements, tout ce qui était à prendre. Ils fusillèrent sur place 53 paysans, dont la liste est au procès-verbal. Dans le nombre, trois femmes et un garçon de douze ans. En outre, plusieurs paysans et deux femmes furent blessés. Les soudards se servaient d'armes à feu et d'armes blanches. D'autres assassinats en masse et d'autres incendies ont été commis dans les villages de Stavtchani, Dolimiani,

Cheoroutzi, etc.

Le procès-verbal enregistre également quelques cas isolés d'atrocités commises dans le village de Nedoboutzi. Ainsi, dans la famille Batamaniouk, composée de quatre personnes, la mère, une jeune fille de 20 ans et un garçon de 12 furent tués, une fille de 15 ans blessée. Un garçon nommé Nicolas Batamaniouk fut traîné dans la cour et fusillé. Ilia Batamaniouk, ayant réussi à se sauver en donnant cinquante roubles aux soldats, fut, le lendemain, traîné dans la cour et sabré de telle sorte qu'il fallut ramasser dans un sac ses membres tronçonnés afin de pouvoir l'enterrer. Terentin Startchouk, 54 ans, fut blessé d'une balle dans le ventre au moment où il ouvrait sa porte aux soldats qui, de la cour, tiraient sur sa chaumière. Vasili Soffroniak, 56 ans, fut tué d'un coup de fusil, à bout portant, dans la poitrine, après avoir donné aux soldats qui lui réclamaient son argent, 40 roubles. Nikita Zankovsky fut traîné dans la rue et là, sous un arbre, égorgé à coups de baïonnette, en présence de sa femme, malgré ses supplications et les pleurs de ses enfants.

Toutes ces atrocités furent commises par les troupes roumaines, alors qu'elles fuyaient devant les insurgés. On peut se figurer quelles furent les sauvageries commises lorsque, quelques jours après, ces braves, renforcés par une armée entière, purent passer à l'offensive contre des insurgés mal armés et désorganisés, et châtier la population, non plus dans la hâte d'une retraite, mais méthodiquement et en « service commandé »... Les victimes de ces jours terribles se comptent par milliers.

V. LA QUESTION BESSARABIENNE AU POINT DE VUE DIPLOMATIQUE

Le gouvernement roumain fait résulter ses droits sur la Bessarabie de la convention passée en octobre 1920 entre la Roumanie et quatre grandes puissances – la France, Angleterre, l'Italie et le Japon – convention en vertu de laquelle la Bessarabie fut reconnue comme appartenant au royaume roumain.

La diplomatie des États capitalistes a l'habitude d'invoquer le droit international. Cependant, même au point de vue du droit international, cette convention de 1920 nous apparaît comme un acte sans précédent. D'après les traités internationaux, la Bessarabie faisait partie de l'Empire russe. Les accords conclus entre les Alliés, à la veille et au cours de la guerre, garantissaient réciproquement aux parties contractantes l'intégrité de leurs territoires. Ni avant, ni après la révolution, les Alliés n'ont jamais déclaré formellement la guerre à la Russie ; la Bessarabie ne pouvait donc en aucun cas être considérée comme un pays conquis sur la Russie. De quel droit les Alliés en ont-ils disposé ? La Bessarabie ne leur appartenait pas ; elle n'était pas non plus un pays conquis. La Roumanie n'a pas plus de droits sur la Bessarabie que la Russie n'en a, par exemple, sur l'Irlande ou sur n'importe quelle province française, italienne ou japonaise. L'histoire ne connaît pas de cas où des pays aient pu disposer du territoire d'un autre pays, sans le consentement de ce dernier.

Au point de vue du droit international, le consentement d'un pays à l'annexion d'une province lui ayant appartenu est la condition élémentaire et indispensable à la validité de cette annexion. Ce consentement peut-être donné spontanément, volontairement, ou bien être extorqué, mais de toute façon, c'est une condition indispensable. Les Alliés eux-mêmes ont appliqué ce principe à l'égard de l'Allemagne ; en Haute-Silésie, ils ont même organisé un plébiscite, avant d'attribuer un morceau de celle-ci à la Pologne.

Mais notre Union n'est pas du tout un pays vaincu. Pendant la guerre, la Russie a combattu aux côtés de ses alliés et, au début, au prix d'énormes sacrifices, elle les a sauvés de la défaite et a ainsi rendu inévitable la débâcle allemande. Cela n'a pas empêché les Alliés de traiter la Russie pis que leurs ennemis. Mais je ne m'attarderai pas pour le moment à l'aspect moral de la question et n'envisagerai celle-ci que du point de vue juridique. Pour ce qui est de la convention même, fondée sur des bases erronées, elle contient des éléments qui la rendent nulle et non avenue. Et, il faut bien qu'on se le dise, elle reste inapplicable.

La convention débute par la reconnaissance du fait que la Bessarabie fait partie intégrante du royaume de Roumanie, conformément à la « volonté » de la population bessarabienne. Mais de quelle façon les Alliés ont-ils pu connaître cette volonté ? On n'a organisé en Bessarabie aucun référendum, même pour sauver les apparences ; et on ne s'est même pas donné la peine de recueillir une documentation s'y rapportant. Les documents officiels connus, comme l'enquête de M. Mac Laren, établissent juste le contraire. Les Alliés n'ont donc pu se baser que sur les affirmations du gouvernement roumain, dont l'imposture est sans exemple.

L'un des articles de cette convention monstrueuse stipule que la nouvelle frontière entre la Roumanie et la Russie (Ukraine) sera déterminée par une commission internationale, composée de trois membres, dont l'un représentera la Roumanie, l'autre les États signataires de la convention et le troisième la Russie ; il est vrai que ce n'est pas la Russie, mais la Société des Nations, qui doit nommer le délégué russe. Cette façon de déterminer les frontières entre deux États, dont l'un est en fait complètement éliminé, est tout à fait sans précédent.

Les Alliés justifiaient le procédé en alléguant qu'au moment de la signature de la convention, le gouvernement russe n'était pas reconnu. Mais à l'heure actuelle, après la reconnaissance de l'Union soviétique – héritière de l'ancien Empire russe – la création par les États signataires d'une commission chargée d'opérer sur nos frontières, sans notre consentement et sans notre participation, constituerait un défi impertinent à notre égard. Nous n'hésiterions pas à arrêter immédiatement les membres d'une telle commission, s'ils s'avisait de mettre le pied sur notre territoire.

La commission ainsi composée constitue une telle absurdité qu'aucun État signataire de ladite convention ne saurait – j'en suis certain – l'accepter telle qu'elle a été prévue. Pour cette raison, la convention reste donc inapplicable. Un fait montre d'ailleurs que, quel que soit son contenu, elle n'est pas encore entrée en vigueur. Il était, en effet, prévu par la convention elle-même qu'elle n'entrerait en vigueur qu'après sa ratification par les parlements des États signataires. Or, jusqu'à ce jour, seuls les parlements d'Angleterre et de France l'ont ratifiée et encore cette ratification a-t-elle eu lieu avant la reconnaissance de notre Union par ces deux États. On ne saurait trop insister sur l'importance de ce fait, car la ratification, consacrant la violation des principes les plus élémentaires du droit international, eut été impossible après la reconnaissance de notre Union. Elle serait, en outre, absolument incompatible avec les relations diplomatiques d'amitié et de bon voisinage entre l'U.R.S.S. et les États signataires de la convention.

Ni l'Italie ni le Japon n'ont encore ratifié la convention, et il nous semble impossible qu'ils la ratifient à présent que le rétablissement des rapports diplomatiques réguliers entre eux et l'U.R.S.S. est un fait accompli. Quand la convention fut signée, on croyait, paraît-il, que la ratification ne se ferait pas attendre et que la commission pour la délimitation des frontières pourrait fonctionner peu après.

Heureusement pour nous et pour les États ayant intérêt à maintenir des rapports d'amitié avec l'U.R.S.S. (j'entends l'Italie et le Japon), la ratification se fit attendre jusqu'au moment où elle devint impossible à tous les points de vue : diplomatique, politique et moral. Il serait opportun de rappeler à ce propos que les États-Unis non seulement n'ont pas signé la convention, mais ont même protesté contre elle par l'organe du président Wilson.

L'historique de la signature de la convention n'est pas non plus dénué d'intérêt. Durant les années 1918 et 1919, la Roumanie cherchait, sans aucun succès d'ailleurs, à faire reconnaître ses « droits » sur la Bessarabie. J'ai entre les mains les procès-verbaux de la commission des affaires roumaines, instituée par la Conférence de Versailles ^[15] et qui continua de fonctionner par la suite auprès de la Conférence des Ambassadeurs de Paris.

[15] La Conférence de paix entre l'Allemagne vaincue et les puissances victorieuses de l'Entente s'est déroulée de janvier à juin 1919 à Versailles.

Il résulte de ces procès-verbaux que les Alliés eux-mêmes avaient pleinement conscience de l'absurdité de la décision prise au sujet de la Bessarabie, sans participation de la Russie. La « Commission roumaine », dans sa résolution du 8 février, déclare qu'on ne saurait prendre aucune décision contraire à l'intégrité territoriale de la Russie, si ce n'est en ce qui concerne la Pologne, dont l'indépendance a été reconnue par la Russie elle-même. La commission refusa même d'examiner la question de la Bessarabie, malgré l'insistance du gouvernement roumain qui invoquait les résolutions du fameux Sfatul Tseri.

Nous possédons également un document rédigé par les Alliés eux-mêmes et reconnaissant l'impossibilité de détacher de l'ancien Empire russe une de ses provinces sans consentement de son gouvernement. Mais la Roumanie continua par tous les moyens sa pression sur les Alliés et, le 22 mars, la même commission prenait une nouvelle résolution visant la Bessarabie. Il y est dit notamment que la question des frontières roumaines devra être réglée par des traités séparés entre la Roumanie et tous les États voisins.

A ce propos, un professeur français, M. Ernest Hagarde, auteur d'un des meilleurs livres sur les rapports entre l'Union soviétique et les Alliés, écrit : « *Le fait que la commission jugeait nécessaire que le projet de traité concernant les frontières entre la Roumanie et la Russie fut soumis à la signature du gouvernement russe, prouve que la Bessarabie, de l'avis même de cette commission, ne pouvait juridiquement être détachée de la Russie sans son consentement, exprimé dans les formes légales.* »

Entre temps, les Alliés décidaient une intervention active dans les affaires russes. Non contents de prêter appui à Koltchak et à Denikine, ils avaient besoin du concours de la Roumanie. Et alors, pour la première fois, dans un document officiel envoyé à Koltchak, ils l'avisent qu'ils se réservent de statuer sur le sort de la Bessarabie.

Cependant... il ne s'agit pas encore de la Bessarabie toute entière. Dans l'article 6 de ce document, il est dit textuellement : « *La Conférence de la Paix se réserve de statuer sur le sort des régions roumaines de la Bessarabie.* » Ainsi, dans le document du 26 mai 1919, les Alliés reconnaissent d'abord, malgré l'ethnographie fantaisiste du gouvernement roumain, qu'il existe en Bessarabie des régions non-roumaines, et ensuite que le sort de ces régions, c'est-à-dire de toute la Bessarabie méridionale et septentrionale, ne peut être décidé à l'insu de la Russie.

Quelques semaines plus tard, le 2 juillet, la Conférence interalliée des ministres des Affaires étrangères, notwithstanding le grand discours prononcé devant elle par M. Bratiano, décide de ne pas consentir de nouvelles concessions à la Roumanie, mais de faire au contraire, machine en arrière. Elle déclare qu'il est impossible de prendre une décision sur la Bessarabie, vu la situation internationale de la Russie. Néanmoins, à la fin d'octobre 1920, les Alliés, oubliant tout ce qu'ils avaient dit antérieurement, signaient la convention annexant la Bessarabie à la Roumanie.

Nous avons voulu signaler pour l'instant toutes les hésitations des Alliés dans le problème bessarabien. Ces hésitations confirment qu'ils agissaient en l'occurrence non pas en vertu de traités ou de principes internationaux, mais suivant les calculs politiques les plus inavouables. Nous tenons à le rappeler aux Alliés, qui nous ont trop souvent reproché de ne pas observer les normes du droit international.

Cependant, toute la politique de la Roumanie dans l'affaire bessarabienne n'est autre chose qu'un reniement de toutes les normes juridiques. Il importe également de rappeler aux Alliés qu'ils portent la responsabilité non seulement d'avoir signé la convention, mais aussi d'avoir encouragé le gouvernement roumain à annexer la Bessarabie. Il est vrai que, dans les documents officiels, ils avaient souligné le caractère provisoire de cette annexion. Ainsi, le baron Fachioti, ministre italien et doyen des représentants alliés à Jassy, notifia télégraphiquement aux consuls alliés à Odessa que l'occupation de la Bessarabie par les forces roumaines était faite à titre provisoire et dans un but purement humanitaire.

D'ailleurs, le représentant de la France à Kichinev, M. Sarré, l'a confirmé lui-même, en reconnaissant la République bessarabienne comme partie intégrante de la Fédération démocratique russe. A cette époque, les Alliés, désirant s'attacher la Roumanie, reconnaissent en fait l'annexion de la Bessarabie. A cet égard, la politique impérialiste des Alliés s'accordait parfaitement avec celle de l'impérialisme germanique. Il est très significatif d'ailleurs que l'annexion de la Bessarabie a eu lieu à l'époque où la politique roumaine, dirigée par le germanophile Marghiloman, s'orientait vers l'Allemagne.

Durant la guerre, la Roumanie avait bien su utiliser les difficultés des deux groupes belligérants. Pendant les deux premières années, elle fit chanter les Alliés, tout en continuant ses pourparlers avec l'Allemagne. Elle ne se décida à entrer en guerre qu'au moment où elle escompta obtenir le maximum d'avantages territoriaux avec le minimum de sacrifices.

On s'aperçut néanmoins assez vite que la Roumanie, loin d'aider les Alliés, leur était plutôt une charge. En effet, comme elle était incapable de se défendre seule, la Russie dut lui envoyer trois armées et allonger ainsi son front sud-ouest des Carpates jusqu'à la mer Noire. Plus de cent mille paysans et ouvriers russes ont trouvé là la mort. Cependant, la Roumanie ne cessa de faire chanter les Alliés, les menaçant d'une paix séparée avec les Allemands. Et même bien avant son entrée en guerre, elle avait déjà pris toutes ses dispositions pour conclure, le moment venu cette paix séparée.

Tous les chefs du parti germanophile, avec MM. Carp et Marghiloman, furent laissés à Bucarest, tandis que M. Averesco avec son état-major rejoignait l'armée roumaine à Jassy. De cette façon, la prévoyante Roumanie s'assurait à la fois contre tous risques : quel que fut le vainqueur, elle devait gagner. L'annexion de la Bessarabie surexcita une vive joie dans le parti nationaliste allemand.

L'agence Wolf devint alors l'agence officielle du gouvernement roumain. C'est par son entremise que le gouvernement roumain réfuta le fait – connu de tous et que lui-même ne nie plus aujourd'hui – d'avoir conclu, au mois de mars 1918, avec le gouvernement soviétique, un traité en vertu duquel la Roumanie s'engageait à évacuer la Bessarabie dans un délai de deux mois.

L'Allemagne essayait d'attirer la Roumanie de son côté en l'aidant à occuper la Bessarabie. Ainsi, toute l'histoire diplomatique de l'annexion de la Bessarabie est un réquisitoire écrasant contre les Alliés et contre la Roumanie elle-même, tandis qu'elle plaide en faveur de l'U.R.S.S. Nous devons encore rappeler ici le traité roumano-soviétique ^[16], signé simultanément à Odessa et à Jassy par le général Averesco, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères roumain, d'une part, et par les représentants diplomatiques, administratifs et militaires des Soviets, d'autre part.

Lorsque les représentants roumains signèrent ce traité, ils avaient parfaitement connaissance de l'ethnographie, de l'anthropologie et de la philologie de la Bessarabie. Le signer, c'était reconnaître qu'ils n'avaient aucun droit sur cette province.

Il est singulier que les diplomates roumains, désirant prouver leurs droits sur la Bessarabie, se réfèrent à mes discours et articles de 1898 et 1912. En dehors de protestations contre la politique annexionniste du gouvernement russe, ils n'y trouveront aucune allusion au droit de la Roumanie.

Ces diplomates, d'ailleurs, ne soufflent jamais mot du traité du 5 mars 1918, qui ne représente nullement une opinion individuelle, mais constitue un acte solennel du gouvernement roumain et par lequel la Roumanie prenait l'engagement d'évacuer la Bessarabie dans un délai de deux mois et autorisait les forces soviétiques à occuper les zones évacuées par les armées roumaines.

Tout récemment encore, les journaux italiens ont publié une interview du général Averesco, qui, tout en reconnaissant l'existence de ce traité, prétend qu'il a entamé les préliminaires avec le Comité des armées russes du front roumain et de la Mer Noire (*Roumtcherod*) et que le signataire de ces lignes n'est arrivé qu'au dernier moment de Leningrad chargé d'instructions spéciales. C'est inexact. Mes

[16] Traité signé le 9 mars 1918 dans lequel la Roumanie s'engageait à évacuer la Bessarabie dans un délai de 2 mois.

pourparlers avec lui ont commencé dès le mois de janvier 1918 ; mais ce n'est là qu'un détail sans importance. La chose qui importe maintenant, c'est que l'on n'ose plus nier l'existence du traité. Il fit d'ailleurs l'objet d'une discussion orageuse au Parlement roumain, sous le gouvernement du germanophile Marghiloman. Plus d'une fois, ses partisans reprochèrent au général Averesco d'avoir signé ce traité.

D'autre part, M. Arion, ministre roumain des Affaires Étrangères, a fait au début de juin 1918, relativement à mes pourparlers avec le général Averesco, la déclaration suivante :

« Le général Averesco aborde la question de la Bessarabie. Je dois pourtant lui faire observer que ce n'est pas à nous, mais bien à lui, général Averesco, qui a signé avec M. Rakovsky le traité sur la Bessarabie, qu'incombe toute la responsabilité des erreurs politiques commises. Les propositions de M. Rakovsky furent toutes acceptées, et l'évacuation de la Bessarabie décidée et contresignée par le général Averesco. Il ne s'opposa qu'à l'évacuation immédiate de la ville de Bender. Le général Averesco ne désire nullement annexer la Bessarabie, car il craint toujours la Russie. Cette crainte lui vient en héritage de M. Bratiano. Et pourtant, jamais la Russie ne se relèvera ».

Cette citation nous suffit. Il n'échappera à personne, qu'elle démontre sur quoi la politique roumaine, dans la question bessarabienne, basait tous ses calculs. À l'heure actuelle, tous ceux qui croyaient que l'annexion de la Bessarabie s'accomplirait impunément – j'entends non seulement les germanophiles, mais aussi MM. Averesco, Bratiano et autres – ont déjà la preuve convaincante de leur erreur.

La Russie, non pas la Russie tsariste, bien entendu, mais la Russie ouvrière et paysanne, sous sa nouvelle forme de puissante Union Soviétique, s'est relevée beaucoup plus rapidement que l'administration roumaine en Bessarabie n'a remplacé sur les boutiques les enseignes russes par des enseignes roumaines. Notre diplomatie n'a jamais cessé d'affirmer les droits des ouvriers et des paysans de l'Union Soviétique de s'intéresser au sort de leurs frères de Bessarabie, auxquels ils sont liés par tout un siècle de luttes communes pour la liberté.

Lorsque le gouvernement de Marghiloman avisa le monde entier de l'annexion de la Bessarabie à la Roumanie, le Commissaire du peuple pour les Affaires étrangères de la République des Soviets [*Georges Tchitchérine*] déclara, dans une note brève, mais énergique adressée « à tous, à tous, à tous... » qu'en opérant cette annexion, la Roumanie avait agi sans l'avis du « maître », c'est-à-dire du peuple bessarabien. La note ajoutait que le gouvernement roumain, ayant arrêté et fusillé les vrais représentants de la population bessarabienne, avait pu arracher au Sfatul Tseri l'annexion de la Bessarabie. Elle se terminait ainsi :

« La substitution de la volonté des propriétaires du pays – éternels ennemis du peuple, – soutenus par les baïonnettes roumaines, à la volonté des ouvriers et paysans bessarabiens n'a aucune base juridique d'ordre international. L'annexion forcée de la Bessarabie ne pourra jamais détruire l'union et la solidarité des masses ouvrières de Bessarabie et de Russie. »

Cette première note fut suivie, au cours des sept années où les rapports diplomatiques furent suspendus entre la Roumanie et l'Union Soviétique, d'une dizaine d'autres notes, tant de la Russie que de l'Ukraine Soviétique. Toutes étaient empreintes d'une seule et même idée : l'annexion de la Bessarabie ne peut être considérée que comme une pure usurpation.

VI. LA RÉVOLTE DE KHOTINE

Les étudiants bessarabiens de Vienne, dans un mémorandum présenté à la délégation soviétique pendant la Conférence roumano-soviétique de mars 1924, indiquent quelques-unes des causes de la révolte du district de Khotine.

Les faits relatés dans ce document caractérisent à un tel point les usages de l'administration civile et militaire roumaine, que je trouve nécessaire d'en reproduire quelques-uns. Deux événements ont poussé à bout la patience de la population martyrisée en Bessarabie septentrionale et, en provoquant l'indignation populaire, ont été la cause de ce que nous appelons la révolte des paysans de Khotine. *« Le 25 janvier 1919, deux ans après l'occupation (****), la troisième compagnie du 8e régiment d'infanterie roumaine organisa dans la petite ville de Britchany une soirée dansante. Le commandant de la place, le major Constantinesco, ayant appris que la population refusait de participer à ce bal, ordonna aux patrouilles d'y amener de force les femmes et les jeunes filles de la ville ; là, il les obligea à danser avec les soldats et les agents de police sous la menace du knout et du revolver.*

Les parents des jeunes filles, étant accourus, suppliaient, les larmes aux yeux qu'on relâchât leurs enfants ; les jeunes filles furent conduites aux appartements du capitaine Dimitresco, rue Stefan-Tchelmar, et là elles furent violées par des sous-officiers complètement ivres. Une fillette de quatorze ans, Reizen, mourut le lendemain à l'hôpital, d'une hémorragie interne ; une jeune fille, Anna Kiriliouk, dix-huit ans, ayant contracté une maladie vénérienne, se suicida huit jours après.

Trois habitants de Britchany étant allés en délégation se plaindre au commandant roumain de Khotine, furent arrêtés, traduits en justice pour infraction à la loi sur la sûreté de l'État, et condamnés à trois et cinq ans de prison.

« Le 28 janvier, les habitants de Khotine ayant été rassemblés au son du tambour dans le parc municipal, assistèrent là à un horrible spectacle : un ouvrier cordonnier, Vassili Filko, était attaché à un arbre, le corps couvert de sang, les vêtements en lambeaux. Il était entouré des généraux et officiers parmi lesquels le commandant en chef des troupes d'occupation, le général Brochtianou (celui-là même qui s'est vanté d'avoir fait noyer dans le Dniestr, au début de l'occupation de la Bessarabie, huit mille « bolchevistes » du district de Sorolci) et le commandant de la IVe division, le général Popesco. Ce dernier, aidé des officiers, s'acharnait sur le malheureux ouvrier qui poussait des cris terribles. On expliqua à la population, indignée de cette sauvagerie, que Filko était condamné à mort pour bolchevisme et devait être exécuté sous les yeux des habitants.

« En réalité, le crime de Filko était tout autre : deux heures auparavant, le malheureux avait osé dire aux soldats qu'ils n'avaient pas le droit de s'approprier des marchandises sans les payer. Quand les officiers s'aperçurent que Filko expirait sous leurs coups, ils organisèrent un tir sur cette cible vivante. Chaque coup de feu réussi était accompagné des rires et des plaisanteries des officiers. Le malheureux ne fut achevé qu'à la cinquième balle qui l'atteignit au front. Sa femme et ses enfants assistaient à ce supplice horrible. Le corps de Filko resta attaché à l'arbre pendant trois jours pour servir d'exemple. »

VII. LA SITUATION ACTUELLE

M. Titulesco fait observer dans sa réponse que si, en 1912, alors que je menais campagne contre la Russie tsariste, on pouvait encore dire, avec quelque apparence de raison, que le régime roumain ne différait pas essentiellement de celui de la Russie tsariste, ceci n'est plus exact à présent. La Roumanie compte maintenant comme pays « démocratique ». Elle a institué le suffrage universel et la réforme agraire la plus radicale. On peut répliquer à cela que si le gouvernement roumain, comme l'affirment ses représentants à l'étranger, a réellement réalisé des réformes démocratiques d'une telle ampleur qu'il s'est attiré ainsi la sympathie de toute la population paysanne, on s'étonne qu'il craigne d'organiser un plébiscite en Bessarabie.

Ces fameuses réformes sont d'une telle nature qu'elles n'ont nullement atténué la haine profonde de la population bessarabienne à l'égard des autorités roumaines. Nous nous permettrons de donner ici un renseignement d'ordre historique. Je puis démontrer par toute une série de documents et en

particulier par la correspondance échangée (mai-juin 1917) entre les représentants russes à Jassy, MM. Mossolov et Poklevsky-Koziol, et le Gouvernement provisoire, que ces réformes n'ont été introduites que pour parer au danger de voir la révolution russe gagner la Roumanie.

Si je souligne également que le manifeste solennel du roi de Roumanie à son armée, dans lequel il promettait aux paysans la terre et les droits électoraux, ne fut publié que quatre jours après que la garnison russe de Jassy m'eut libéré de ma prison roumaine, j'aurai mis en évidence qu'entre la crainte de la révolution et les promesses de réformes, il y a un lien de cause à effet. Pendant ces quatre jours, le gouvernement roumain était bourrelé d'inquiétudes. Il s'attendait, en particulier, pour le 23 avril, fête de Saint-Georges, à une attaque de la garnison russe. La correspondance secrète dont j'ai parlé plus haut, nous apprend que le gouvernement roumain s'attendait même à l'arrestation du roi. D'après une affirmation de Take-Jonesco ^[17], rapportée par l'ambassadeur russe Mossolov, le roi aurait même déclaré qu'il n'opposerait aucune résistance à son arrestation.

La voilà, l'origine de la réforme agraire ! Sans la révolution russe, les paysans roumains auraient été obligés, pour conquérir la terre, de renouveler la révolte de 1907, étouffée avec une férocité inouïe par le gouvernement Bratiano. Les réformes agraire et électorale ayant été réalisées par les pires ennemis des masses populaires, par ces mêmes partis politiques qui représentent l'intérêt des grands propriétaires, ces derniers ont réussi, sous différents prétextes, à s'approprier de très grandes étendues de terres. Après l'occupation de la Bessarabie, sous le gouvernement Marghiloman, représentant des propriétaires fonciers, les paysans ont été dépouillés des terres dont ils s'étaient emparés pendant la révolution. On a obligé les paysans, comme les documents cités plus haut le constatent, à reconstruire tous les bâtiments détruits et à payer aux propriétaires une indemnité.

Les gouvernements suivants furent obligés, par crainte de nouvelles agitations agraires, de faire quelques concessions aux paysans, mais au lieu de donner la terre aux indigents, ils la distribuèrent aux immigrés de la vieille Roumanie et de la Transylvanie, ainsi qu'à leurs amis politiques – cabaretiers, fonctionnaires, officiers, accapareurs – cherchant à fournir ainsi, par cette masse complètement étrangère à l'agriculture, un appui à la domination roumaine en Bessarabie. La réforme agraire en Roumanie même n'eut pas un meilleur sort. Là aussi les propriétaires fonciers réussirent à s'emparer de la majeure partie des terres. C'est pourquoi la réforme agraire figure de nouveau dans le programme du parti paysan roumain.

En ce qui concerne la réforme électorale, il est évident que dans un pays où le pouvoir est aux mains de la police secrète et de 40.000 gendarmes – véritable calamité pour toute la population et pour le paysan en particulier – le suffrage universel sert de paravent à tous les abus du pouvoir. M. Titulesco lui-même ne semble pas compter beaucoup sur le « démocratism » de la Roumanie actuelle, puisqu'il repousse soigneusement le seul moyen démocratique qui pourrait exprimer le véritable état d'esprit de la population bessarabienne, c'est-à-dire le plébiscite. Comme je l'ai dit plus haut, je suis en possession d'une très abondante documentation décelant la situation extrêmement pénible de la Bessarabie sous la domination roumaine. Les paysans sont terriblement pressurés, d'une part par les grands propriétaires, de l'autre par le fisc. Ajoutez à cela les vols pratiqués ouvertement par les fonctionnaires roumains qui, mal payés, appliquent plus que jamais le vieux précepte : vivre sur l'habitant.

On peut juger du découragement de la population bessarabienne, d'après une correspondance de Kichinev, parue le 28 décembre 1924 dans un journal de Bucarest, *Lupta*, sous ce titre assez évocateur : « *La dépression morale des paysans bessarabiens* ». Ce titre était suivi de deux sous-titres : « *Pitoyable aspect des villages* » et « *Épanouissement de la débauche et de l'alcoolisme* ».

Le correspondant rapporte précisément une conversation qu'il a eue avec une personnalité

[17] Take Ionescu, de son vrai nom Ionescu, Demetriu (1858-1922), journaliste, écrivain, avocat et homme d'État roumain. A changé à plusieurs reprises de couleur politique (libéral, nationaliste, progressiste...). Ministre des Affaires étrangères (1920-1921), puis Président du Conseil des ministres du Royaume de Roumanie (1921-1922).

bessarabienne influente, n'appartenant à aucun parti politique :

« Nous recevons de la campagne – m'a dit mon interlocuteur – des nouvelles de plus en plus alarmantes. Nos villages sont en pleine débâcle et démoralisés au plus haut degré. Jamais les paisibles Moldaves n'ont consommé autant d'alcool. Tout le monde boit : les vieux et les jeunes, les femmes, les jeunes filles et jusqu'aux mineurs, qui les imitent. Il y a des villages entiers où, les jours de fête, il serait impossible de trouver une seule personne non-ivre. Il en résulte que la masse paysanne s'appauvrit et gaspille son patrimoine dans les tripots à vil prix. Il se crée ainsi une sorte de prolétariat agricole, sans terres et sans ressources. Cela signifie qu'il se forme une classe qui sera une source de nouveaux soucis et de grandes difficultés pour n'importe quel gouvernement. »

Dangereuse pour la vie publique du pays, cette classe augmente le mécontentement général, toujours croissant. La terre passe, peu à peu, aux mains des accapareurs qui deviennent, par leurs richesses, les véritables détenteurs du pouvoir à la campagne.

Un autre trait de la politique roumaine, qui mérite d'être signalé, est la persécution des minorités nationales, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler. Aussitôt après la débâcle allemande, alors que la Roumanie ignorait encore comment seraient accueillies par les Alliés ses prétentions territoriales démesurées (dépassant de beaucoup tout ce qu'elle était parvenue à se faire promettre après deux années de chantage, par le traité d'août 1916), son gouvernement se hâta, pour apaiser les nationalités des territoires annexés, de conclure avec elles, directement ou non, toute une série d'accords. Ces accords leur garantissaient une autonomie culturelle et une complète égalité politique et civique. Mais lorsque la Roumanie se fut affermie dans ses nouvelles frontières et que le parti dominant eut compris que personne ne viendrait au secours de ces malheureuses minorités nationales, livrées à l'avidité de la bureaucratie, elle changea brusquement de politique. En dépit du traité de Versailles et de tous les statuts de la Société des Nations sur les droits des minorités nationales, le gouvernement roumain commença, de la manière la plus cynique et la plus brutale, à fermer les écoles et les églises des minorités nationales et à mener la plus violente action de roumanisation. A cet égard, le gouvernement « libéral » actuel de Bratiano s'est particulièrement distingué.

Aux protestations de quelques journaux, disant qu'une pareille attitude créait en Roumanie un courant d'hostilité à l'égard du gouvernement roumain, l'organe officiel *Vitoli* répondit par un article dont le seul titre (« *L'école nationale est un foyer d'irrédentisme et de bolchevisme* ») indique suffisamment quel esprit de réaction et d'extrême obscurantisme caractérise la politique roumaine à l'égard des minorités nationales.

Dans les journaux de Bucarest qui soutiennent tous, sans exception, cette politique, on trouve parfois des correspondances exposant la triste situation des écoles des minorités nationales en Bessarabie, en Transylvanie et en Dobroudja. Ainsi, *Lupta* a relaté les exploits de l'inspecteur Koumpanitch, à Kichinev, qui dressa une liste d'instituteurs à congédier pour leur manque de zèle dans l'œuvre de roumanisation.

Le plan du gouvernement Bratiano fut le suivant : frapper d'abord les nationalités les plus dangereuses au point de vue politique, comme les Ukrainiens, les Hongrois, les Russes et les Bulgares. Tant que le gouvernement roumain lutta contre ces quatre nationalités, il se montra indulgent à l'égard des Juifs et des Allemands. Mais dès qu'il eut atteint son but en ce qui les concerne, il s'attaqua aux deux autres.

Autrefois, la presse allemande soutenait le gouvernement roumain ; mais actuellement – comme nous pouvons le constater par les numéros d'août du *Berliner Tageblatt*, elle pousse des cris d'alarme contre la persécution de la culture allemande. Le *Berliner Tageblatt* rappelle à cette occasion que les accords conclus vers la fin de 1918 avec les représentants de la minorité allemande en Transylvanie, garantissaient à celle-ci « *la liberté nationale intégrale* ».

Il est curieux que le gouvernement roumain ait réussi à soulever contre lui jusqu'au clergé moldave de

Bessarabie, qui aurait pu devenir son meilleur agent dans l'œuvre de roumanisation forcée. Tout récemment, ce clergé dut tenir à Kichinev un congrès clandestin qui, bien entendu, ne tarda pas à être découvert et dissous. Les journaux de Bucarest, entre autres l'*Universul*, publient assez souvent des correspondances sur les procès intentés aux prêtres moldaves accusés d'activité anti-roumaine.

Le gouvernement roumain pousse la brutalité à un tel point qu'il a réussi à soulever contre lui les Tartares immigrés en Dobroudja après la guerre de Crimée, et qui, pourtant, forment l'élément le plus paisible et le plus docile. Onze mille Tartares, et précisément ceux du district de Constanza, viennent de solliciter du gouvernement soviétique l'autorisation de retourner en Crimée.

Malgré tout, la jeunesse bessarabienne et moldave manifeste ouvertement ses sympathies pour l'Union soviétique et la culture russe. Un correspondant de la ville de Cluj, centre universitaire de Transylvanie, signale avec indignation dans l'*Universul* que les étudiants moldaves de Bessarabie continuent à parler entre eux la langue russe.

Quant aux étudiants bessarabiens de Bucarest et de Jassy, ils sont l'objet d'une surveillance spéciale de la police. Il n'est pas besoin, après tous les faits rapportés plus haut, de décrire les mœurs introduites en Bessarabie par les fonctionnaires militaires et civils roumains. Dans mon article du journal l'*Epoca*, qui provoqua les réponses de MM. Lahovary et Titulesco, j'ai signalé, d'après des journaux roumains, que le fouet et la torture s'emploient constamment, non seulement dans les prisons, mais dans le train ordinaire des rapports de l'administration roumaine avec la population locale.

Les journaux de Bucarest constatent eux-mêmes que, sous ce rapport, l'administration roumaine est dix fois plus exécrable que l'administration tsariste au temps de laquelle l'emploi des verges et des tortures était supprimé, en droit comme en fait. Dans *Lupta* (30 décembre 1924), un article intitulé : « *Les horreurs de la prison de Kichinev* » rapporte littéralement ceci : « *Les révélations faites il y a quelques jours par notre correspondant de Kichinev sur les horreurs ayant eu et ayant toujours lieu dans la prison militaire de cette ville, provoquent l'indignation en même temps que l'inquiétude. L'indignation, car la conscience humaine du XXe siècle ne peut se résigner à de semblables bestialités ; l'inquiétude, parce que la tyrannie fait naître la tyrannie ; les malheureux, si atrocement torturés aujourd'hui, deviendront demain les ennemis les plus mortels d'une société qui a pu tolérer de telles horreurs.* »

Deux officiers, un lieutenant et un capitaine, sont devenus fous à la suite des tortures qui leur ont été infligées. Un autre détenu, ayant déclaré la grève de la faim, fut battu jusqu'au sang. Une femme avorta en prison, victime des plus révoltants outrages. Enfin, une partie des détenus est littéralement dévorée par les poux.

La cruauté raffinée, dont les autorités roumaines firent preuve au cours de la répression de la récente révolte en Bessarabie méridionale, mérite particulièrement d'être signalée. Un détachement d'insurgés paysans, sans autres armes que deux mitrailleuses enlevées aux soldats et dont l'une était détraquée et l'autre sans cartouches, avait semé la panique parmi les officiers et les autorités. Aussi, ceux-ci se sont-ils cruellement vengés. Des villages entiers furent détruits à coups de canon et des milliers de paysans furent tués. Durant des semaines, cette malheureuse région fut en butte aux exécutions, fusillades, incendies et à toutes les violences.

Les ministres roumains prétendirent que l'insurrection avait été préparée sur le territoire soviétique. Mais, peu à peu, la vérité se fit jour et l'on vit paraître dans les journaux roumains une série d'informations d'où il résultait que la révolte, provoquée par le pillage et les persécutions des autorités roumaines, avait éclaté spontanément. Il est curieux de constater que cette révolte se propagea simultanément dans les villages moldaves, bulgares, ukrainiens et russes. Seuls les colons allemands, qui avaient embrassé au début la cause des rebelles, les abandonnèrent ensuite et se retournèrent contre eux, dès qu'ils s'aperçurent que la défaite était inévitable. Cette trahison s'explique aussi par la situation privilégiée des colons allemands, qui ont reçu, sous Mackenzen, des lots de terrain plus étendus que ceux des paysans moldaves et autres.

On a appris par la suite les détails et l'épilogue de cette révolte, d'après les débats du Parlement roumain, reproduits par les journaux. Pour se débarrasser des éléments qui leur portaient ombrage, les satrapes roumains les arrêtaient et les tuaient sur place. C'est ainsi qu'un certain Bazalenu, président d'une coopérative du district d'Akkerman, se défit de sept paysans qui lui réclamaient 35.000 leis ayant appartenu à la coopérative et qu'il avait détournés. Ils furent fusillés sur la route de Kichinev où on les conduisait. L'un d'eux, nommé Filasov, ayant survécu – il avait simulé la mort – put aller à Bucarest, où il fit son rapport au Comité du Parti paysan. Cette histoire fut dévoilée par la presse, mais le gouvernement roumain, nullement embarrassé, déclara effrontément que Filasov était un des instigateurs de la révolte et ordonna son arrestation immédiate. Filasov fut reconduit en Bessarabie, malgré la gravité de ses blessures, et il est fort probable que nous n'entendrons plus parler de lui.

Tout en soutenant le gouvernement, la presse roumaine, néanmoins, est bien obligée de consacrer de temps en temps quelque place aux assassinats systématiques de détenus. Les mœurs de l'administration roumaine en Bessarabie ont eu un tel retentissement dans le monde que le maréchal Foch ^[18] lui-même, dans son interview avec les journalistes roumains de Paris, a exprimé le souhait de voir s'y établir au plus tôt une bonne administration.

Pour terminer mon exposé, je voudrais montrer le régime roumain tel que l'a défini le vieux Vassili Stroesco, reconnu par tous les nationalistes roumains comme l'apôtre du mouvement nationaliste en Bessarabie, dans la séance du 10 janvier 1920, M. Stroesco prononça un discours qui souleva l'indignation de tous les partis. Voici le compte rendu de cette séance d'après le journal *Adverol* :

« Vassili Stroesco montre que la situation en Bessarabie est inquiétante au dernier degré. Les autorités locales exercent une pression sauvage sur la population. La justice se fait d'une manière sommaire, les abus sont tolérés par les ministres eux-mêmes. Les libertés publiques sont entièrement supprimées du fait du régime militaire. On a la douleur de constater que la situation était meilleure sous l'ancien régime russe. (Bruit). »

Jorga (président). – *Malgré tout le respect que je vous dois, je ne puis entendre pareilles choses. (Applaudissements frénétiques).*

Stroesco essaie de continuer, des protestations l'interrompent.

Jorga. – *Vous insultez tout le passé et l'avenir de notre nation, et je ne puis vous permettre de continuer votre discours. (Applaudissements prolongés).*

Stroesco veut continuer. (Grand bruit, surtout sur les bancs des libéraux).

Le Président s'efforce en vain de rétablir l'ordre. Le bruit continue. Il se produit une violente discussion et Jorga déclare la séance suspendue... Au bout d'un moment la séance est reprise.

Une voix. – *Vous défendez le banditisme d'Incouletz.*

Sur les bancs des socialistes. – *Mettez fin à la terreur en Bessarabie !*

Une autre voix. – *C'est honteux, la question bessarabienne se discute à l'heure actuelle à Paris.*

Le calme est rétabli et la séance continue.

Le docteur Tchougourian. – *C'est avec le plus vif regret que je me vois obligé de me dresser contre M. Vassili Stroesco, si grand dans le passé et si petit aujourd'hui. (Applaudissements).*

Vassili Troesco demande la parole. On la lui refuse et il quitte la salle des séances en disant « au revoir ».

A propos de cette séance, M. Poklevsky-Koziol, ancien ambassadeur de Russie à Bucarest, écrivait à M. Sazonov à Paris, en lui faisant parvenir ce compte rendu : *« La protestation de M. Stroesco est fort intéressante et donne une idée précise de la triste actualité bessarabienne ; elle est d'autant plus intéressante que le nom même de M. Stroesco garantit l'impartialité de ses déclarations sur la pénible »*

[18] Foch, Ferdinand (1851-1929). Maréchal de France. Professeur à l'École de Guerre en 1894. En 1914, commande un corps d'armée, puis la 9^e Armée dans la bataille de la Marne. En mai 1917, nommé Chef d'Etat-Major général. En mars 1918, Commandant en chef des Armées Alliées, il conduit l'offensive générale en juillet-août, et reçoit la capitulation allemande le 11 novembre.

situation de la Bessarabie, que le gouvernement et la presse nationaliste s'efforcent de passer sous silence... A mon grand regret, le texte complet du discours de M. Stroesco n'a pas paru dans les journaux. Et bien qu'il ait affirmé lui-même, dans une lettre adressée au directeur du journal Adveroul, son intention de publier le texte de son discours, il n'en a rien fait. On l'aura probablement décidé à renoncer à son intention, mais il est possible aussi que le gouvernement ait tout simplement interdit la publication. »

Et dire que ces paroles ont été écrites par un homme qui fut persona grata à la cour roumaine et qui a contribué par tous les moyens à l'occupation de la Bessarabie par les Roumains !

Deux mots encore sur la situation économique créée en Bessarabie par l'occupation. La presse roumaine et étrangère est unanime à constater la désorganisation économique de la Bessarabie depuis son annexion à la Roumanie. Une correspondance de Kichinev intitulée : « *La crise économique et financière en Bessarabie* », parue dans *Lupta* le 2 janvier 1925, constate que la ville de Kichinev, qui fut jadis un centre commercial des plus importants, étroitement lié à la vie économique de toute la Russie méridionale, se meurt depuis qu'elle est roumaine. Il en est de même des autres villes bessarabiennes et de la Bessarabie tout entière.

Autrefois, la Bessarabie avait dans la Russie un marché illimité pour l'écoulement de ses produits. Coupée aujourd'hui de ses débouchés, son agriculture, ainsi que son industrie viticole et horticole, est en décroissance continuelle. Il n'est pas étonnant que M. Sanilevitch, président de la Chambre de commerce de Kichinev et sénateur, ait écrit dans *l'Universul* (2 janvier 1925) que, seule, la reprise des relations économiques avec l'Union soviétique peut rendre la prospérité à la Bessarabie. C'est par Odessa qu'autrefois la Bessarabie exportait ses produits à l'étranger ; l'Ukraine lui facilitait largement aussi l'accès au marché extérieur. Le fait de l'avoir arbitrairement séparée de ses débouchés naturels a eu des répercussions considérables sur sa vie économique ainsi que sur celle d'Odessa, qui a perdu, avec la Bessarabie, la plus grande partie de sa sphère d'attraction.

VIII. CONCLUSIONS

Nous avons dit qu'en vertu de la convention d'octobre 1920, l'annexion de la Bessarabie ne devait devenir effective qu'après ratification de tous les États signataires. Jusqu'à ce jour, la convention n'a été ratifiée ni par l'Italie ni par le Japon, en dépit des efforts surhumains que fait la Roumanie auprès de ces deux États. Cela n'empêche pas d'ailleurs les frères Bratiano de déclarer fièrement dans les journaux étrangers que la question bessarabienne n'est, pour la Roumanie, qu'une question de politique intérieure.

Mais s'il en était ainsi, pourquoi la Roumanie s'évertuerait-elle à faire ratifier à tout prix l'annexion par ces deux États, qui précisément ont toujours été étrangers à cette affaire ? Au surplus, même si l'Italie et le Japon ratifiaient, la Roumanie n'en aurait ni plus ni moins un droit de propriété sur la Bessarabie.

Peut-être pourrait-elle, à la rigueur, tirer de cette ratification un bénéfice dans ses négociations auprès du seul véritable maître de la Bessarabie : l'État soviétique, pour le décider à reconnaître l'annexion. Mais, tant que l'État soviétique s'y refusera, du point de vue du droit international, la Roumanie n'aura pas le moindre droit sur la Bessarabie.

Les frères Bratiano ont beau s'illusionner ; ils comprennent, malgré tout, parfaitement que la question bessarabienne ne sera résolue ni à Toldo, ni à Rome, mais à Moscou.

Les diplomates roumains, en quémandant la ratification auprès des gouvernements italien et japonais, insistent sur le fait que les États signataires de la convention ne peuvent renier une signature qui constitue un engagement solennel. Il semble que ces messieurs attachent un grand prix à ces

considérations sentimentales, car elles abondent dans les articles qu'ils donnent aux journaux italiens et autres. Or, cette assertion est inexacte, tant au point de vue juridique qu'au point de vue politique. Juridiquement, tant que la signature n'est pas ratifiée, elle ne lie en aucune façon le signataire, sans quoi la ratification serait superflue.

D'autre part, si le gouvernement roumain apprécie tant les signatures solennelles, pourquoi ne reconnaît-il pas, quant à lui, la signature qu'il a apposée au traité de mars 1918, en vertu duquel la Roumanie devait évacuer immédiatement la Bessarabie ? Pourtant, ce traité n'avait besoin ni de la ratification du parlement roumain, ni de celle du roi, comme il ressort de son texte même. Puisque les Roumains ont si souvent à la bouche le mot de grandeur d'âme, qu'ils en fassent donc preuve, pour commencer, en retirant leurs soldats et leurs fonctionnaires en deçà du Pruth. Après quoi, ils pourront parler.

Les demandes de ratification adressées à l'Italie et au Japon n'ont plus d'ailleurs aucune base juridique ni politique. Au moment où la convention de 1920 fut signée, le gouvernement soviétique n'était pas reconnu. Cela signifie, en termes de droit international, qu'il n'y avait alors aucune personnalité juridique pouvant discuter au nom de l'ancien Empire russe la question bessarabienne.

La situation était la même à l'époque où l'Angleterre et la France ratifièrent la convention, puisqu'il n'y avait à ce moment aucun rapport diplomatique régulier entre ces deux États et l'Union soviétique. Ceci d'ailleurs ne diminue en rien l'énorme responsabilité assumée par les gouvernements anglais et français du fait de cette reconnaissance inadmissible. Cependant, la responsabilité de l'Italie et du Japon, en cas de ratification, serait dix fois plus grande, car ces États se trouvent, dès maintenant, en rapports diplomatiques réguliers avec l'Union soviétique.

Ils ne peuvent donc plus recourir à la scolastique juridique pour écarter l'État qui est directement intéressé dans la question. Il n'est pas possible d'entretenir à Moscou de bons rapports diplomatiques avec cet État et de faire mine de l'ignorer, en disposant à Bucarest, d'accord avec le gouvernement roumain, d'un territoire soviétique.

Cette façon de procéder serait sans précédent. Si nous en faisons autant, nous pourrions, nous aussi, signer avec les gouvernements grec et turc un traité reconnaissant leurs droits sur le Dédocanèse, ou avec le gouvernement chinois, par exemple, un traité confirmant ses droits sur Wei-Hai-Wei ^[19]. Comment les gouvernements italien et japonais jugeraient-ils un acte de ce genre ? La ratification de la convention de 1920 par l'Italie et le Japon constituerait un tout pareil défi à l'égard de l'Union soviétique.

Il faut bien qu'on le sache : il est trop tard actuellement pour que l'Italie et le Japon ratifient cette convention. Elle a été signée avec la perspective que son exécution précéderait la reconnaissance du gouvernement soviétique, ce dont sa teneur, au surplus, offre la meilleure preuve. Un de ses articles est, à ce point de vue, des plus concluants. C'est celui qui concerne la commission chargée de délimiter les frontières entre la Russie et la Roumanie. D'après cet article, la commission devait comprendre un représentant de chacune des puissances signataires de la convention, un représentant de la Roumanie et un représentant de la Société des Nations fonctionnant comme délégué « russe ».

Oserait-on aujourd'hui nous envoyer une commission ainsi composée, afin de tracer, sur notre territoire et contre notre volonté, la frontière de notre État ? Comment nos autorités accueilleraient-elles une pareille commission ? Cet article est la meilleure preuve de l'absurdité de toute la convention.

Les gouvernements italien et japonais doivent étudier sérieusement cette question et envisager les conséquences que la ratification ferait peser sur nos relations futures. Qu'ils se disent bien qu'il ne

[19] Un des symboles du dépeçage impérialiste de la Chine. Weihaiwei (rebaptisé depuis 1945 Weihai), est une ville portuaire du nord-est de la province chinoise du Shandong. Elle était une importante base navale au XIXe siècle et, de 1898 à 1930, un territoire 740 Km² autour de la ville est « loué » à la Grande-Bretagne, qui en a fait une base navale.

s'agit pas là d'une simple formalité. L'annexion de la Bessarabie a provoqué et provoquera toujours l'indignation de tous les peuples de l'Union soviétique.

Il faut espérer que l'Italie et le Japon répareront l'erreur commise par les deux autres États signataires de la convention, la France et l'Angleterre. S'ils ne le font pas, l'indignation des peuples de l'Union soviétique ne fera que grandir. Que les hommes d'État japonais et italiens ne perdent pas de vue les sentiments que la population de l'Union soviétique tout entière, et principalement la population paysanne, éprouve envers la Roumanie.

L'État roumain est sorti des guerres que la Russie a faites à la Turquie. Il est vrai que le tsarisme a fait ces guerres dans un but annexionniste (il ne peut y avoir deux opinions là-dessus pour les représentants du gouvernement soviétique), mais ce sont les paysans russes qui ont payé ces guerres de leur sang, et il n'est pas une famille en Russie qui ne s'en souvienne.

Il ne faut pas oublier non plus que, pendant la guerre mondiale, les armées russes ont combattu toute une année pour défendre la Roumanie qui, dès qu'elle se fut jointe aux Alliés, devint pour eux une charge plutôt qu'un soutien et que ce sont les paysans russes qui durent supporter toute cette charge. Or, tandis que les ouvriers et les paysans russes étaient occupés de leurs affaires intérieures et, par suite de l'intervention des Alliés, acculés à la guerre civile, c'est alors que le gouvernement roumain, par le mensonge et par la force, s'empara d'une riche contrée de l'Union soviétique, comprenant 40.000 verstes carrées de surface et 3 millions d'habitants.

Les paysans russes, qui connaissent parfaitement la situation pénible des paysans roumains, éprouvent pour eux des sentiments de vive sympathie, qu'ils ne peuvent avoir pour les propriétaires roumains.

L'Italie et le Japon se trouvent devant un dilemme : ou bien refuser la ratification de la convention et obliger ainsi la Roumanie à résoudre, d'accord avec le gouvernement soviétique, le problème de Bessarabie, et à consolider de cette façon la paix sur la frontière de l'Est ; ou bien ratifier cette convention inadmissible et embrouiller encore une situation que les illégalités de la convention de 1920 ont déjà suffisamment compliquée ^[20].

Moscou, 14 février 1925.

Notes :

(*) Ceux qui parlent et écrivent sur la Bessarabie font souvent erreur, en désignant ces trois districts comme trois cantons (ouezd), rattachés d'abord à la Roumanie et détachés ensuite d'elle pour être incorporés à la Russie. En réalité, ce territoire était composé uniquement du district d'Ismaïl avant son incorporation à la Roumanie aussi bien qu'après sa restitution à la Russie. Et ce n'est que durant la domination roumaine que ce territoire fut divisé administrativement en trois districts.

(**) Comme, d'ailleurs, dans tous les cabinets précédents, M. Incouletz ne dédaigne ni conservateurs ni libéraux, ni germanophiles ni francophiles, ni Marghiloman ni Bratiano, pourvu qu'il soit ministre.

(***) Tout récemment, une mésaventure est survenue à ce Khalippa, considéré jusqu'alors comme un héros national. Il a été battu, tout comme un vulgaire ouvrier ou paysan bessarabien, par un officier de gendarmerie, un certain Popesco.

(****) Cette chronologie est quelque peu inexacte. En janvier 1919, une année seulement s'était écoulée depuis l'occupation de la Bessarabie centrale et méridionale ; le district de Khotine ne fut occupé par les Roumains qu'en novembre 1918, après le départ des troupes autrichiennes. Il serait également inexact de considérer les événements de Britchany, si toutefois ils ont eu lieu le 25 janvier 1919, comme la cause de la révolte : à cette date, en effet, la révolte était déjà étouffée. Elle a commencé le 6 janvier, et le 10 les Roumains s'enfuyaient de Khotine ; mais, le 21 janvier, les insurgés furent mis en déroute et les troupes roumaines occupèrent à nouveau Khotine et y fusillèrent 500 habitants. Ces inexactitudes n'ont cependant aucune importance. Les faits rapportés dans le mémorandum caractérisent d'une manière assez expressive le régime des occupants et expliquent les circonstances dans lesquelles la révolte s'est produite.

[20] En 1940, tirant profit de son pacte avec Hitler, de l'effondrement de la France et de l'isolement de la Grande-Bretagne, Staline décida de réoccuper la Bessarabie. Le 26 juin 1940, un ultimatum était adressé à la Roumanie dans lequel l'évacuation de la Bessarabie (ainsi que de la Bucovine du Nord) était exigée dans les 24 heures. Après l'occupation des troupes soviétiques, la République socialiste de Moldavie était proclamée et intégrée à l'URSS. En 1991, à la chute de l'Union soviétique, la Moldavie proclama son indépendance.